



Diagnostic et constats

Bâtiments résidentiels et bâtiments à vocation communautaire au sein des Premières Nations au Québec

Comité Transition énergétique Québec – Premières Nations



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

*Transition
énergétique*

Québec



Table des matières

Introduction	4
1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA THÉMATIQUE	5
2 ÉTAT DE SITUATION	5
2.1 Contexte démographique et géographique	5
2.2 Gestion immobilière : particularités du contexte des Premières Nations	6
2.2.1 Gestion foncière	7
2.2.2 Propriété et responsabilité de la gestion des bâtiments sur les réserves	7
2.2.3 Gestion financière.....	9
2.2.4 Conditions du marché immobilier.....	10
2.3 Caractérisation du parc immobilier.....	11
2.3.1 Portrait des bâtiments résidentiels.....	11
2.3.2 Portrait des bâtiments à vocation communautaire	14
2.4 Portrait énergétique	18
2.4.1 La consommation énergétique selon les formes d'énergie utilisées dans les communautés.....	19
2.4.2 Habitudes de consommation	29
2.4.3 L'efficacité énergétique.....	29
2.4.4 Les émissions de gaz à effet de serre	30
2.5 Mesures et programmes existants	31
2.5.1 Programmes.....	31
2.5.2 Participation des Premières Nations aux programmes	33
2.5.3 Enjeux des Premières Nations par rapport aux programmes.....	37
2.6 Lois, règlements, codes et stratégies	38
2.6.1 Au Québec	38
2.6.2 Au fédéral.....	38
2.6.3 Premières Nations	39
2.7 Exemples de réussites des Premières Nations et de pratiques novatrices	39
2.7.1 Initiatives des Premières Nations au Québec	40
2.7.2 Initiatives des Premières Nations ailleurs au Canada	41
2.7.3 Pratiques novatrices dans les autres provinces canadiennes	41
3 CONSTATS.....	43
4 ENJEUX.....	50
4.1 Enjeux prioritaires liés aux bâtiments résidentiels et à vocation communautaire	50

4.2 Autres enjeux à prendre en compte.....	51
LISTE DE RÉFÉRENCES	52
ANNEXE 1	56
ANNEXE 2	58
ANNEXE 3	61
ANNEXE 4	63
ANNEXE 5	66
ANNEXE 6	67
ANNEXE 7	69
ANNEXE 8	70
ANNEXE 9	71

Introduction

Transition énergétique Québec (TEQ) a publié le 11 juin 2018 le premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec. Il s'agit du principal outil structurant pour faire progresser le Québec dans sa transition énergétique pour la période 2018-2023.

Le Plan directeur présente une section relative aux Premières Nations où l'on reconnaît la nécessité d'améliorer les connaissances sur les besoins et les intérêts particuliers de ces communautés en matière de transition énergétique et de mettre en place des mesures concrètes et adaptées pour y répondre adéquatement. Pour ce faire, le Comité TEQ-Premières Nations a été mis sur pied avec le mandat d'élaborer un plan d'action en transition, innovation et efficacité énergétiques spécifique aux Premières Nations, ci-après le « plan d'action ».

Dans sa démarche d'élaboration du plan d'action, le comité a choisi d'aborder plusieurs thématiques, dont celle des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des Premières Nations. Afin de définir des mesures porteuses à cet égard, le comité a d'abord réalisé un diagnostic de cette thématique, qui fait l'objet du présent document, concernant les 41 Premières Nations au Québec.

Ce diagnostic est le fruit de recherches documentaires et de travaux menés avec le Comité TEQ-Premières Nations en collaboration avec des experts en bâtiment issus de différentes instances du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral de même que des experts en bâtiments autochtones.

Le diagnostic présente un état de la situation des bâtiments divisé selon les sections suivantes : le contexte démographique et géographique des Premières Nations, la gestion immobilière des communautés, la caractérisation du parc immobilier des communautés, leur portrait énergétique, les programmes d'aide financière offerts, les lois et les stratégies existantes ainsi qu'un aperçu d'initiatives inspirantes liées à la transition énergétique réalisées au Québec et ailleurs au Canada. Enfin, le diagnostic fait état des constats et des enjeux en lien avec les bâtiments résidentiels et à vocation communautaire auxquels devra répondre le plan d'action.

Ce diagnostic n'est certes pas exhaustif et demeure global pour présenter au mieux la réalité des différentes communautés des Premières Nations au Québec. Il met toutefois en lumière les principaux enjeux sur lesquels il faudra travailler pour assurer la transition énergétique des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des Premières Nations.

Note : Ce document présente uniquement les informations et les constats concernant les Premières Nations au Québec, les Inuits y étant exclus. Or, lorsque le document fait référence au terme « autochtone » pour certaines données provenant du gouvernement du Canada, il peut concerner les trois groupes autochtones reconnus au Canada (Premières Nations, Inuits et Métis). De plus, pour les besoins du rapport, le terme « réserve » désigne les communautés où sont établies les Premières Nations, ce qui inclut les établissements indiens et certaines terres à des statuts particuliers.

1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA THÉMATIQUE

Ce diagnostic traite de trois types de bâtiments présents à l'intérieur des communautés des Premières Nations au Québec qui se distinguent par leur vocation et par leur régime de propriété :

- > Les bâtiments résidentiels communautaires : logements détenus et administrés par les conseils de bande, loués aux membres des Premières Nations;
- > Les bâtiments résidentiels privés : logements dont des membres des Premières Nations sont propriétaires;
- > Les bâtiments à vocation communautaire : bâtiments dont le conseil de bande est propriétaire, mais qui sont au bénéfice de toute la communauté. Il s'agit par exemple des salles communautaires, des écoles, des garderies, des centres de santé, etc.

Les deux régimes de propriété des résidences (privé et communautaire) sont regroupés et ci-après nommés « bâtiments résidentiels ». Les bâtiments résidentiels incluent les maisons unifamiliales, les logements en copropriété et les logements sociaux.

2 ÉTAT DE SITUATION

Afin de bien cerner les enjeux de la transition énergétique s'appliquant au secteur des bâtiments chez les Premières Nations, il est nécessaire d'en comprendre le contexte spécifique. Les Premières Nations connaissent des réalités et, par conséquent, des besoins distincts de ceux de la population québécoise. Les situations varient également entre les Premières Nations, notamment en raison des facteurs géographiques, économiques, politiques et culturels qui les caractérisent.

Ce diagnostic ne se veut pas exhaustif, mais vise à mettre en lumière certaines tendances au sein des Premières Nations au Québec. En effet, plusieurs données spécifiques aux communautés ne sont pas disponibles ou n'ont pas été récoltées et rassemblées dans le cadre de ce diagnostic. Toutefois, certains besoins des communautés sont bien documentés et il se dégage des constats qui peuvent être généralisés au secteur des bâtiments et qui influenceront la mise en œuvre de mesures pour la transition énergétique.

2.1 Contexte démographique et géographique

Dix Nations sont présentes au Québec. Elles constituent 1,2 % de la population totale, soit 92 655 personnes selon le recensement de 2016. La carte 1 présente la localisation des 41 communautés des Premières Nations au Québec où habitent 63,8 % de leurs membres¹. La proportion restante réside hors communauté. Le tableau de l'annexe 1 détaille la population résidente et non résidente de chaque communauté ainsi que la région administrative dans laquelle elle se situe.

¹ Statistiques Canada, 2016a.

Entre 2011 et 2016, les peuples autochtones au Canada ont connu une croissance démographique de 19,5 % par rapport à 4,2 % pour la population allochtone. Cette croissance est attribuable au taux de fécondité élevé, mais également à une plus grande proportion d'individus s'identifiant aux Nations autochtones. La population des Premières Nations au Québec est jeune; son âge moyen est d'un peu moins de 35 ans comparativement à 41,2 ans pour la population non autochtone².

Carte 1. Les communautés des Premières Nations du Québec³



2.2 Gestion immobilière : particularités du contexte des Premières Nations

La spécificité du contexte des Premières Nations quant aux bâtiments réside principalement dans la gestion foncière et immobilière sur les terres de réserve qui sont des terres de juridiction fédérale. La section qui suit présente plus en détail les responsabilités des différents acteurs (gouvernement fédéral, conseils de bande, particuliers) quant à la propriété, à la gestion et au financement des bâtiments sur les réserves.

² Statistiques Canada, 2016a.

³ SAA, 2017.

2.2.1 Gestion foncière

La *Loi sur les Indiens* dicte les responsabilités en matière de gestion foncière. Elle désigne les terres de réserve comme des parcelles dont la Couronne est propriétaire et qu'elle a « mise[s] de côté à l'usage et au profit d'une bande⁴ ».

Les terres de réserve, ou réserves autochtones, ont entre autres la particularité d'être :

- > la propriété de la Couronne plutôt que celle des particuliers;
- > réservées pour une utilisation et une occupation exclusives aux Premières Nations;
- > non saisissables par la banque et non hypothécables.

Certaines dispositions légales assouplissent la portée de la *Loi sur les Indiens* par rapport à la gestion foncière, par exemple⁵ :

- > les certificats de possession attribuent à leur détenteur la possession légale de leur parcelle. La Couronne conserve toutefois son titre de propriété sur la terre;
- > les Premières Nations qui adoptent leur propre code foncier peuvent se soustraire à certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Ainsi, alors que la propriété des terrains est détenue par le gouvernement fédéral, la propriété et la gestion des bâtiments reviennent aux conseils de bande et aux particuliers.

2.2.2 Propriété et responsabilité de la gestion des bâtiments sur les réserves

Deux régimes de propriété immobilière se côtoient sur les réserves : les bâtiments sont la propriété des conseils de bande ou des particuliers. Les données suivantes offrent un rapide aperçu du statut de propriété des bâtiments résidentiels sur les réserves⁶:

- > Les logements appartiennent majoritairement aux conseils de bande. Au Québec et au Labrador, en 2018, 57 % des unités (environ 8 800 logements) appartenaient aux conseils de bande et 43 % (environ 6 700 logements) étaient des logements privés;
- > Certaines communautés, comme celles des Innus de la Basse-Côte-Nord, ont un parc de logement presque entièrement communautaire alors que d'autres, comme les communautés mohawks ou abénakises, ont un parc majoritairement privé.

Le cas des bâtiments résidentiels communautaires⁷ :

- > De manière générale, le gouvernement fédéral finance la majorité des coûts de construction des logements communautaires. Les coûts d'entretien sont financés en partie par des subventions gouvernementales et en partie par les loyers facturés aux résidents;
- > La gestion des logements se fait généralement par le service de l'habitation du conseil de bande;

⁴ *Loi sur les Indiens* (L.R.C. (1985), ch. I-5).

⁵ AADNC, 2013.

⁶ Latouche, 2020.

⁷ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015b.

- > Les conseils de bande gèrent les dépenses liées à la construction et à l'entretien des logements alors que la facture énergétique, dans la majorité des cas, est transférée aux occupants;
- > Les conseils de bande ont la responsabilité de faire respecter le Code national du bâtiment. Ils doivent fournir un rapport de conformité au Code à trois étapes de la construction;
- > Les ménages payent un loyer au conseil de bande pour couvrir les dépenses d'exploitation des logements (assurances, entretien, services, etc.). Différentes politiques de perception des loyers sont en place dans les communautés.

Le cas des bâtiments résidentiels privés⁸ :

- > Les résidents ne sont pas propriétaires de leurs terrains, mais bien de leur résidence;
- > Le statut particulier des réserves et la gestion foncière rendent plus difficile qu'ailleurs l'accès à la propriété privée :
 - Les ménages peuvent avoir des difficultés à accéder à des hypothèques puisque les terrains ne peuvent servir de garanties en cas de défaut de paiement;
 - Il est moins avantageux d'être propriétaire et d'investir dans des rénovations puisque celles-ci n'augmentent pas la valeur foncière des logements dans un marché de revente limité sur les réserves. En effet, les logements ne peuvent être cédés qu'à un autre membre de la communauté ou à un autre « Indien statué⁹ ».
- > Les conseils de bande gèrent l'aide financière fédérale pour la construction et la rénovation des logements privés et communautaires et décident de la manière de disposer de cette aide. Les propriétaires de bâtiments résidentiels privés peuvent recevoir une aide financière pour construire ou rénover leur propriété selon les priorités établies par le conseil et les moyens dont il dispose.

Le cas des bâtiments à vocation communautaire :

- > Leur construction et leur entretien sont gérés par les conseils de bande;
- > Les communautés possédant des sources de revenus autonomes peuvent investir dans la construction ou l'entretien de bâtiments communautaires. Dans le cas contraire, le financement de leur construction provient exclusivement du gouvernement fédéral et parfois d'autres programmes d'aide ponctuels (p. ex. le Fonds d'initiatives autochtones);
- > Un rapport d'inspection exhaustif des infrastructures non résidentielles conformément au Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) est réalisé tous les trois ans dans chaque communauté. Il permet d'évaluer les besoins financiers des conseils de bande relativement à la réparation et à la rénovation et de prioriser les travaux à effectuer. Au cours de ces inspections, aucun bilan énergétique n'est réalisé.

⁸ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015a.

⁹ *Loi sur les Indiens* (L.R.C. (1985), ch. I-5).

Comité régional tripartite en logement

- > Le Comité régional tripartite en logement réunit l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (ci-après « APNQL »), Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- > Il a été créé dans le but de favoriser l'amélioration des conditions de logement des membres des Premières Nations au Québec.
- > Il travaille présentement à produire une stratégie régionale comprenant trois axes : plus de compétences et de capacités, plus de fonds et d'options de financement et plus d'autonomie chez les Premières Nations au Québec.
- > En mai 2016, le gouvernement fédéral a entrepris un processus d'engagement en vue d'un transfert éventuel de responsabilités en logement et infrastructure aux Premières Nations. La *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* a formalisé cette intention en 2019¹⁰. Une stratégie régionale à cet égard est d'ailleurs en développement par les Premières Nations au Québec, en collaboration avec le Comité régional tripartite en logement.

2.2.3 Gestion financière

Comme il a été mentionné ci-dessus, la gestion financière des bâtiments sur les réserves est partagée entre le gouvernement fédéral, qui finance une bonne partie de la construction, de l'entretien et de l'amélioration des bâtiments, et les conseils de bande des Premières Nations, qui assurent la gestion de ce financement. Le détail de ces programmes est présenté à l'annexe 3. Voici en résumé la responsabilité financière de chaque instance.

Services aux Autochtones Canada (SAC)¹¹

- > SAC subventionne entre autres un budget de base en immobilisation aux communautés pour la construction, l'entretien et l'amélioration des infrastructures communautaires et des logements. Cette aide financière couvre entièrement ou partiellement les coûts pour les bâtiments à vocation communautaire, les écoles étant par exemple financées à 100 % alors que les bureaux administratifs le sont à 20 %. SAC offre de plus une garantie pour les projets résidentiels qui requièrent un emprunt.
- > Selon les priorités régionales, SAC finance des initiatives d'innovation pour la construction de résidences.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)¹²

- > La SCHL assure une aide financière pour la construction, l'achat et la rénovation ou la conversion de logements sociaux dans le cadre de son programme Article 95 ainsi que la création ou la rénovation de logements abordables dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

¹⁰ *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* (L.C. (2019) ch. 29, art. 336).

¹¹ SAC, 2019.

¹² SCHL, 2019.

Conseils de bande¹³

- > Les conseils de bande financent le reste des besoins qui ne seraient pas comblés par le financement fédéral en construction et en rénovation, soit à même leurs revenus, soit en contractant des emprunts. Les conseils de bande tirent leurs revenus de la perception des loyers et, pour certains, de revenus de sources propres supplémentaires.

Société d'habitation du Québec (SHQ)¹⁴

- > La SHQ finance des logements sociaux pour les Autochtones situés hors réserve. La SHQ intervient également auprès de communautés qui ne relèvent pas de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral.

2.2.4 Conditions du marché immobilier

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones s'est penché en 2015¹⁵ sur la situation du logement au sein des réserves des Premières Nations. Voici certains de leurs constats qui ont été rappelés par les experts dans le cadre des discussions du Comité TEQ-Premières Nations :

- > Les besoins pour la construction de nouveaux logements et la rénovation sont importants dans les réserves. Certaines communautés manquent de terrains pour la construction de nouvelles unités.
- > Dans certaines communautés, les parcs immobiliers sont vieillissants et le nombre d'immeubles à gérer est important, ce qui complique la gestion des priorités pour les conseils de bande.
- > Le marché immobilier étant limité à l'intérieur des réserves, il est moins stimulant d'investir dans des rénovations écoénergétiques puisqu'elles n'augmentent pas la valeur des résidences.
- > En milieux éloignés, les coûts de construction et de viabilisation des terrains sont plus élevés et le transport de matériaux peut être complexe et hasardeux.
- > Le contexte économique difficile des régions éloignées joue en défaveur des communautés les plus isolées. Les enjeux de financement, l'endettement, la difficulté d'accès à la propriété privée y sont plus marqués. La difficulté à combler les besoins en rénovation et en entretien y est également plus marquée.
- > Il existe une forte corrélation entre le contexte du logement et la réalité socioéconomique des communautés. Ainsi, les communautés avec une situation économique plus précaire ont généralement une plus grande proportion de logements communautaires que de logements privés.

¹³ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015a.

¹⁴ SHQ, 2016.

¹⁵ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015b.

« Il existe une forte corrélation entre le contexte du logement et la situation économique des collectivités et des membres des Premières Nations. »

- Guy Latouche, consultant en logement et infrastructure pour l'APNQL -

2.3 Caractérisation du parc immobilier

À l'aide des données actuellement disponibles, cette section propose un portrait général des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire au sein des Premières Nations au Québec, particulièrement pour celles sur les réserves. Elle brosse un portrait des données quantitatives sur les bâtiments existants, des constats généraux sur leur état et leurs besoins en construction et en rénovation.

2.3.1 Portrait des bâtiments résidentiels

En 2018, le parc immobilier sur le territoire des communautés des Premières Nations au Québec était composé de 15 541 unités résidentielles¹⁶, dont 43 % sont des logements privés et 57 %, des logements communautaires. L'annexe 2 présente les types de logements et les régimes de propriété dans les communautés des Premières Nations.

Services aux Autochtones Canada (SAC) compile les données sur le nombre et les types d'unités de logement dans 28 communautés des Premières Nations¹⁷. Les types de logement par communauté ont été colligés à partir des rapports sur la condition des biens (SRCB). Ces données portent sur les logements privés et communautaires qui répondent aux normes de construction, à l'exception des résidences des professeurs, et sont présentées pour chacune des 28 communautés aux annexes 2 et 5. Il est possible de constater qu'en moyenne, il y a environ 348 logements par communauté. Le nombre d'unités de logement par communauté varie grandement, d'une seule unité pour des communautés non habitées comme celle des Malécites de Viger à Cacouna à 2 111 unités pour Kahnawake, la communauté avec la plus grande population (voir l'annexe 5). De plus, de façon globale, on observe que les habitations unifamiliales constituent environ 85 % du parc immobilier des communautés, alors que la part des habitations à logements multiples de plus de deux unités se situe autour de 15 %. Les types de propriété des habitations, qu'elles soient privées ou communautaires, varient beaucoup dans les communautés, mais il est possible de constater qu'environ 56 % des habitations unifamiliales sont privées et 44 % sont communautaires. La part des logements communautaires est cependant beaucoup plus élevée pour les habitations à logements multiples, variant entre 68 % et 89 %.

¹⁶ Latouche, 2020.

¹⁷ Il est à noter que les données sur le nombre d'unités de logement par communauté ne sont pas disponibles pour les communautés des Nations naskapie et crie qui ne sont pas financées par SAC, ainsi que pour les communautés de Gespeg et de Wolf Lake (Hunter's Point), qui n'ont pas d'assise territoriale, et la communauté d'Akwesasne dont la responsabilité revient à la province de l'Ontario.

Façade avant d'un bungalow communautaire standard



Besoins en rénovation

Comme il a été mentionné dans la section précédente, les bâtiments résidentiels communautaires au sein des communautés des Premières Nations au Québec ont des besoins importants en rénovation. Plusieurs rapports tirent d'ailleurs des constats à cet égard, dont les deux rapports sur le logement du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones datant de 2015^{18,19} et celui de l'Assemblée des Premières Nations (APNQL) intitulé *Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador*²⁰, y compris la mise à jour en cours de ce dernier en 2020.

Selon ces rapports, différents facteurs peuvent expliquer l'ampleur des besoins existants. Ils sont plus ou moins présents selon les communautés, mais les communautés éloignées en subissent davantage les conséquences. Ces facteurs sont les suivants :

- > La mauvaise qualité de la construction et des matériaux utilisés;
- > Le manque d'entretien des logements;
- > Le non-respect dans les années passées des normes de construction en bâtiment;
- > Le manque de ressources humaines pour faire respecter le Code du bâtiment sur les réserves;
- > Le surpeuplement des logements qui entraîne une dégradation accélérée des bâtiments.

Le rapport de l'APNQL publié en 2014, *Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador*²¹, tire des constats sur les types de besoins en rénovation pour les logements sur les réserves, tels que présentés dans le tableau sommaire ci-dessous. La mise à jour du rapport avec les données de 2018²² indique qu'au Québec, 51 % des logements (7 975 unités) ont besoin de réparations ou de rénovations et qu'environ 32 % des unités de logement (4 932 unités) ont des besoins de rénovation majeurs.

¹⁸ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015-a.

¹⁹ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015-b.

²⁰ Latouche, 2014.

²¹ *Ibid.*

²² Latouche, 2020.

Tableau 1 - Sommaire des besoins en rénovation pour les logements sur les réserves au Québec²³

État	Nombre d'unités	Proportion
Adéquat	7 346	47 %
Désuet (à remplacer)	220	1 %
À réparer (gén. moins de 10 000 \$)	1 364	9 %
Rénovations mineures (gén. entre 10 000 \$ et 40 000 \$)	1 679	11 %
Rénovations majeures (gén. entre 40 000 \$ et 100 000 \$)	4 932	32 %
Total	15 541	100 %

De plus, selon l'enquête régionale sur la santé des Premières Nations de la CSSSPNQL²⁴, environ 16 % des adultes vivant dans les communautés situées en zone urbaine, soit à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route, résident dans des logements ayant besoin de rénovations majeures. Cette proportion s'élève à 46 % pour les adultes résidant en zone rurale, soit entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route.

Besoins en nouveaux logements

Selon le rapport de l'APNQL, la construction de 10 435 nouveaux logements était nécessaire dans 40²⁵ communautés des Premières Nations au Québec en 2018. Or, en moyenne, seulement 250 nouveaux logements sont construits par année dans les communautés.

Le financement fédéral pour les logements n'a pas toujours suivi la croissance des besoins sur les réserves. Le financement actuel représente un quart des investissements nécessaires pour répondre aux besoins dans les communautés²⁶. Cela dit, la hausse des investissements fédéraux entre 2006 et 2012 a ralenti la croissance des besoins en nouveaux logements pour cette période.

Les listes d'attente et les délais pour accéder à un logement sur certaines réserves peuvent donc être très longs²⁷. Outre les besoins de financement décrits précédemment, ce phénomène s'explique par :

- > le fait que plusieurs membres souhaitent maintenant s'installer à l'intérieur des limites des communautés;
- > la croissance démographique qui induit une pression sur la disponibilité des logements et sur le taux de surpopulation dans les communautés²⁸;
- > le besoin de remplacer des logements désuets qui ne répondent pas aux normes.

²³ Latouche, 2020.

²⁴ Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), 2018.

²⁵ Les données pour Akwesasne n'étant pas disponibles.

²⁶ Latouche, 2014.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

Le surpeuplement des logements

- > Au Canada, la taille moyenne des ménages dans les communautés des Premières Nations est de 3,9 personnes (5 personnes et plus dans plusieurs communautés) par rapport à 2,1 personnes pour le reste de la population. Plusieurs foyers se retrouvent ainsi en situation de surpeuplement.
- > En 2016, au Québec, 14 % des membres des communautés des Premières Nations vivaient dans des logements surpeuplés²⁹.
- > Le surpeuplement et les mauvaises conditions des logements constituent des facteurs de risque pour d'autres problématiques sanitaires ou sociales telles que les maladies respiratoires, les cas de grippe et de dépression, la cohésion des familles, la réussite scolaire des jeunes, etc.³⁰.

Par ailleurs, l'importance des besoins en nouveaux logements peut expliquer le fait que, dans certains cas, les communautés préfèrent utiliser le financement disponible pour construire le plus de logements possible, plutôt que de construire des logements de meilleure qualité. Il faut donc considérer que les communautés ont souvent d'autres besoins jugés prioritaires pour leurs logements avant de mettre en place des mesures pour notamment améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Cela dit, des solutions existent pour pallier cette situation comme opter pour la construction de logements multiples qui réduisent les coûts et peuvent ainsi permettre la construction de logements de meilleure qualité.

2.3.2 Portrait des bâtiments à vocation communautaire

Selon les données transmises par Services aux Autochtones Canada (SAC), on dénombre actuellement 1 428 bâtiments communautaires sur le territoire des communautés des Premières Nations au Québec, excluant ceux dans les communautés des Cris et des Naskapis.

Les données transmises détaillent le nombre de bâtiments à vocation communautaire financés par communauté grâce aux différents programmes de SAC. Au total, dans les 28 communautés pour lesquelles l'information est disponible³¹, 632 bâtiments à vocation communautaire ont été financés par SAC et leur nombre varie entre 3 et 41 dans chaque communauté. Les autres bâtiments financés par d'autres ministères et organismes du gouvernement n'ont pas été compilés.

²⁹ Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2018.

³⁰ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2015a.

³¹ Les données ne sont pas disponibles pour les communautés des Nations naskapie et cries qui ne sont pas financées par SAC, ainsi que pour les communautés de Gespeg et de Wolf Lake (Hunter's Point), qui n'ont pas d'assise territoriale, et la communauté d'Akwesasne dont la responsabilité revient à la province de l'Ontario.

Tableau 2 - Nombre de bâtiments à vocation communautaire financés par SAC par communauté

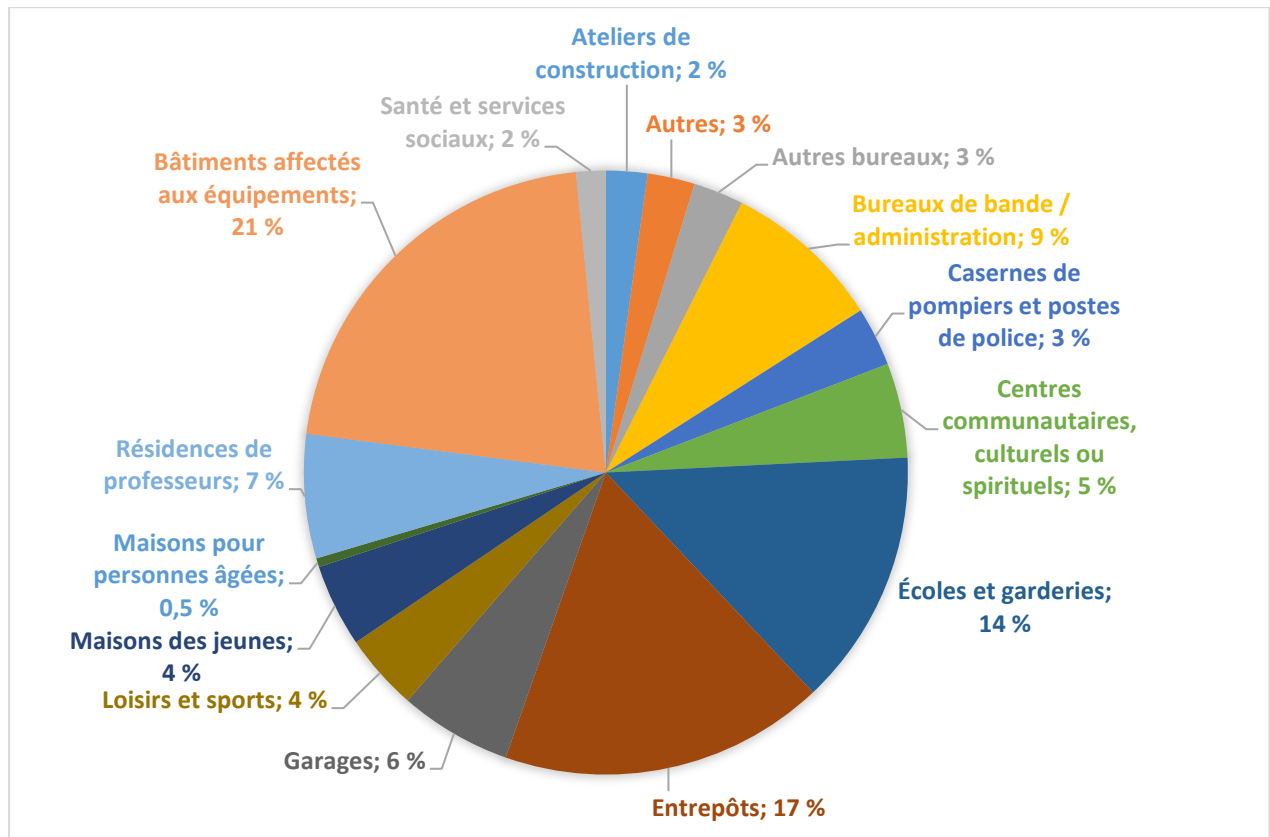
Communautés	Nombre de bâtiments à vocation communautaire financés	Communautés	Nombre de bâtiments à vocation communautaire financés
Cacouna et Whitworth	3	Nutashkuan	25
Essipit	15	Odanak	15
Gesgapegiag	14	Opitciwan (Obedjiwan)	33
Kahnawà:ke (Kahnawake)	38	Pakua Shipu (Pakuashipi)	41
Kanesatake	15	Pessamit	39
Kebaowek (Eagle Village)	22	Abitibiwinni (Pikogan)	22
Kitcisakik	15	Barriere Lake (Lac-Rapide)	14
Kitigan Zibi	22	Timiskaming	23
Lac-Simon	29	Uashat Mak Mani-Utenam	38
Listuguj	20	Unamen Shipu (La Romaine)	28
Manawan	28	Wemotaci	29
Mashteuiatsh	30	Wendake	9
Matimekush-Lac John (Matimekoshe)	19	Winneway (Long Point)	17
Ekuanitshit (Mingan)	18	Wôlinak	11
TOTAL	632		

Afin d'en connaître davantage sur les bâtiments à vocation communautaire des Premières Nations, TEQ a fait un classement des bâtiments financés par SAC selon leur type et leur utilité. Il est à noter que le classement a été réalisé à partir des noms attribués à chaque bâtiment, ainsi des erreurs peuvent s'être glissées dans la catégorisation des types de bâtiments.

Le graphique 1 ci-dessous présente la répartition de ces 632 bâtiments à vocation communautaire selon leur type. Comme on peut le voir, les bâtiments affectés aux équipements (bâtiments utilitaires) représentent la plus grande part des bâtiments communautaires, soit 21 %. Ce type de bâtiment inclut principalement les infrastructures de pompage et de traitement de l'eau, les chambres de pression, mais aussi les bâtiments abritant des systèmes de production d'énergie ou d'autres équipements mécaniques.

Le deuxième type de bâtiment communautaire financé par SAC le plus présent dans les communautés regroupe les entrepôts avec une proportion de 17 %. Ceux-ci sont construits pour entreposer des équipements, des outils, des matériaux pour la construction et l'entretien, des motoneiges, du sel et du sable ainsi que du matériel pour les écoles et les conseils de bande, entre autres. Les écoles et les garderies représentent 14 % des bâtiments communautaires financés. Les autres types de bâtiment représentent chacun moins de 10 % du total des bâtiments à vocation communautaire financés par SAC.

Graphique 1 - Répartition des bâtiments communautaires financés par SAC selon leur utilité



Les données transmises par Services aux Autochtones Canada permettent également d'en connaître davantage sur la condition des bâtiments. Pour chaque bâtiment, une durée de vie restante est estimée et un code entre 1 et 9 est attribué pour qualifier la condition du bien (1 représentant une très mauvaise condition et 9, une excellente condition). Ainsi, les moyennes de la durée de vie restante estimée et du code attribué selon l'état du bien ont été calculées pour chaque type de bâtiment. Le tableau 3 présente ces moyennes, et ce, pour les 28 communautés confondues.

Tableau 3. Moyenne de la durée de vie restante estimée et du code de l'état du bâtiment selon l'utilité de celui-ci

Type de bâtiment financé	Moyenne de la durée de vie restante estimée	Moyenne du code de l'état du bien [état du bien de 1 (très mauvaise condition) à 9 (excellente condition)]
Ateliers de construction	21	6
Autres	26	7
Autres bureaux	27	7
Bureaux de bande / administration	33	7
Casernes de pompiers et postes de police	27	6
Centres communautaires, culturels ou spirituels	29	6
Écoles et garderies	30	7
Entrepôts	23	6
Garages	29	7
Loisirs et sports	38	7
Maisons des jeunes	36	7
Maisons pour personnes âgées	24	8
Résidences de professeurs	28	5
Bâtiments affectés aux équipements	32	7
Santé et services sociaux	36	7

Comme le montre le tableau ci-dessus, la durée de vie moyenne et le code moyen attribué selon l'état des bâtiments ne varient pas considérablement d'un type de logement à l'autre. Les types de bâtiments pour lesquels le code est plus faible (5 et 6) comprennent les résidences de professeurs, les ateliers de construction, les casernes de pompiers et les postes de police, les centres communautaires, culturels ou spirituels et les entrepôts.

Il est à noter que le code moyen par type de bâtiment offre une idée de l'état des bâtiments à vocation communautaire, mais il est important de se rappeler que, pour chaque type, il existe des bâtiments en moins bon état et d'autres en meilleur état. Le code de l'état du bien et la durée de vie restante estimée sont disponibles pour chaque bâtiment à vocation communautaire au besoin. Il est aussi important de spécifier que l'état du bâtiment peut donner des indices sur son efficacité énergétique, mais que ce n'est pas parce qu'un bâtiment est en très bon état qu'il est nécessairement efficace énergétiquement. Des informations additionnelles sur la situation énergétique des bâtiments à vocation communautaire seraient pertinentes pour un portrait plus complet.

Cette section permet d'avoir un portrait de la répartition des types de bâtiments communautaires financés par SAC de et leur condition moyenne. Pour compléter ce portrait, il serait bénéfique de faire le même exercice pour les bâtiments à vocation communautaire non financés par SAC et pour les communautés manquantes.

Besoins en rénovation

Un exercice de suivi lors duquel les bâtiments communautaires de chaque communauté sont inspectés par des spécialistes est effectué tous les trois ans par SAC. Ces inspections sont documentées dans le Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) où sont compilées chaque réparation à effectuer sur les bâtiments et leur année de construction afin de déterminer les priorités d'intervention. Or, aucun bilan énergétique n'est réalisé durant ces inspections.

2.4 Portrait énergétique

Dresser un portrait énergétique permet non seulement de déterminer des perspectives d'amélioration de la consommation énergétique, mais aussi d'établir un état de situation sur lequel se baser pour mesurer la progression de la transition énergétique à la suite de la mise en place de mesures.

Le portrait global de la consommation énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels au Québec et des sources d'énergie utilisées a été bien documenté par les équipes de TEQ lors de l'élaboration du plan directeur³². Ainsi, pour tous citoyens confondus, le secteur résidentiel a consommé 348 pétajoules (PJ) et le secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels, qui inclut les bâtiments à vocation communautaire, a consommé 178,9 PJ en 2014, ce qui représente respectivement 20,4 % et 10,5 % de la consommation totale du Québec en énergie^{33 34}. Pour ces deux secteurs, en 2014, le chauffage des pièces demeure la principale dépense d'énergie dans le bâtiment, représentant 64,1 % de la consommation totale d'énergie du bâtiment résidentiel et 51,6 % pour celle du bâtiment commercial et institutionnel³⁵.

Ces données demeurent globales pour le Québec. Il n'a pas été possible de trouver l'information pour réaliser un portrait exhaustif spécifique à la consommation énergétique des bâtiments des communautés des Premières Nations. En effet, exception faite des données sur la consommation d'électricité recensées par Hydro-Québec, aucune autre information n'est disponible à l'heure actuelle sur : 1) l'ensemble des sources d'énergie utilisées; 2) le niveau d'efficacité énergétique des bâtiments; 3) les habitudes de consommation; 4) la consommation en lien avec les appareils utilisés; 5) les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à cette consommation énergétique dans les communautés.

La section qui suit ne constitue donc pas un profil énergétique exhaustif de chaque communauté. Elle fait état de données et de constats sur la consommation énergétique des communautés des Premières Nations à l'échelle provinciale. Elle présente également une vision d'ensemble des

³² TEQ, 2018a, 2018b.

³³ *Ibid.*

³⁴ Pour le secteur résidentiel, les usages suivants sont considérés : le chauffage des pièces, l'utilisation des appareils ménagers, le chauffage de l'eau, l'éclairage et la climatisation. Pour le secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels, les usages suivants sont inclus : le chauffage des locaux, l'utilisation d'équipements auxiliaires, l'éclairage, le chauffage de l'eau, l'utilisation de moteurs auxiliaires, la climatisation et l'éclairage des voies publiques.

³⁵ TEQ, 2018a, 2018b.

principaux facteurs pouvant influencer la consommation énergétique des communautés, notamment les formes d'énergie utilisées dans les bâtiments.

Profil énergétique

Un profil énergétique dresse le portrait exhaustif des facteurs pouvant influencer la consommation énergétique des communautés. Il présente la consommation en fonction des secteurs d'activité, des usages, etc. À l'aide d'un profil énergétique, les communautés peuvent améliorer leurs performances énergétiques en ciblant les secteurs les plus énergivores et se doter d'un plan d'action.

2.4.1 La consommation énergétique selon les formes d'énergie utilisées dans les communautés

2.4.1.1 Formes d'énergie utilisées dans les communautés

Sur les 41 communautés des Premières Nations situées au Québec, 33 d'entre elles sont reliées au réseau principal d'Hydro-Québec (voir l'annexe 1).

Trois communautés, soit Kawawachikamach, Matimekosh et Pakuashipi, sont approvisionnées grâce à des réseaux autonomes alimentés à l'hydroélectricité. Ces réseaux autonomes sont exploités par Hydro-Québec. Les communautés disposent de génératrices d'appoint au diesel en cas de pannes.

Cinq communautés, soit Obedjiwan, La Romaine, Whapmagoostui, Kitcisakik et Lac-Rapide, sont alimentées par des hydrocarbures. La communauté d'Opitciwan est reliée à un réseau autonome d'approvisionnement d'Hydro-Québec alimenté par une centrale thermique au diesel et des génératrices au mazout individuelles. La même situation prévaut dans la communauté de La Romaine où le raccordement au réseau principal alimenté en hydroélectricité est prévu pour 2021. La communauté crie de Whapmagoostui est, quant à elle, alimentée par trois génératrices au diesel de 1,1 mégawatt (MW) exploitées par Hydro-Québec. Les deux autres communautés, Kitcisakik et Lac-Rapide, sont situées hors réseau, c'est-à-dire qu'elles se chauffent et s'éclairent grâce à des génératrices au mazout et à du bois de chauffage. Différents projets sont en cours dans les communautés pour le raccordement au réseau ou pour mettre en place des microréseaux d'alimentation.

Selon des informations transmises par l'entreprise Énergir, seule la communauté de Wendake serait alimentée par le gaz naturel, et ce, pour quelques bâtiments à vocation communautaire ou commerciale.

Plusieurs ménages, même s'ils sont reliés au réseau principal, utilisent, en plus de l'électricité, une énergie d'appoint pour se chauffer, comme des foyers ou d'autres installations au bois, au propane ou à d'autres types d'hydrocarbures. Le chauffage au bois est une composante culturelle valorisée et un mode de chauffage très apprécié dans les communautés.

Ainsi, on connaît les différentes formes d'énergie utilisées dans les communautés. Or, comme il a été mentionné précédemment, en raison du manque de données, il a seulement été possible de dresser un portrait de la consommation d'électricité dans les bâtiments.

Aperçu de deux communautés alimentées en hydrocarbures

Kitcisakik :

- > Les ménages utilisent une génératrice au mazout pour s'alimenter en électricité et des poêles à bois pour se chauffer.
- > Pour alimenter les bâtiments à vocation communautaire (école, conseil, centre de la petite enfance, etc.), un système composé de trois génératrices de grande capacité fonctionne en tout temps.

Obedjiwan :

- > Toutes les unités d'habitation et les bâtiments à vocation communautaire et institutionnelle sont chauffés au mazout et possèdent leur réservoir.
- > Une centrale électrique au diésel alimente la communauté.

2.4.1.2 Consommation d'électricité des communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec

Cette section présente les renseignements disponibles sur la consommation d'électricité des Premières Nations transmis par Hydro-Québec. À ce jour, ce sont les seules données disponibles sur la consommation énergétique des Premières Nations et elles ne représentent possiblement qu'une partie de l'ensemble de la consommation. Notamment, il n'y a pas de statistiques concernant l'utilisation d'autres sources d'énergie par ces communautés (ex. : l'utilisation de génératrices d'appoint ou de bois de chauffage), ce qui permettrait d'obtenir un portrait plus complet de la situation.

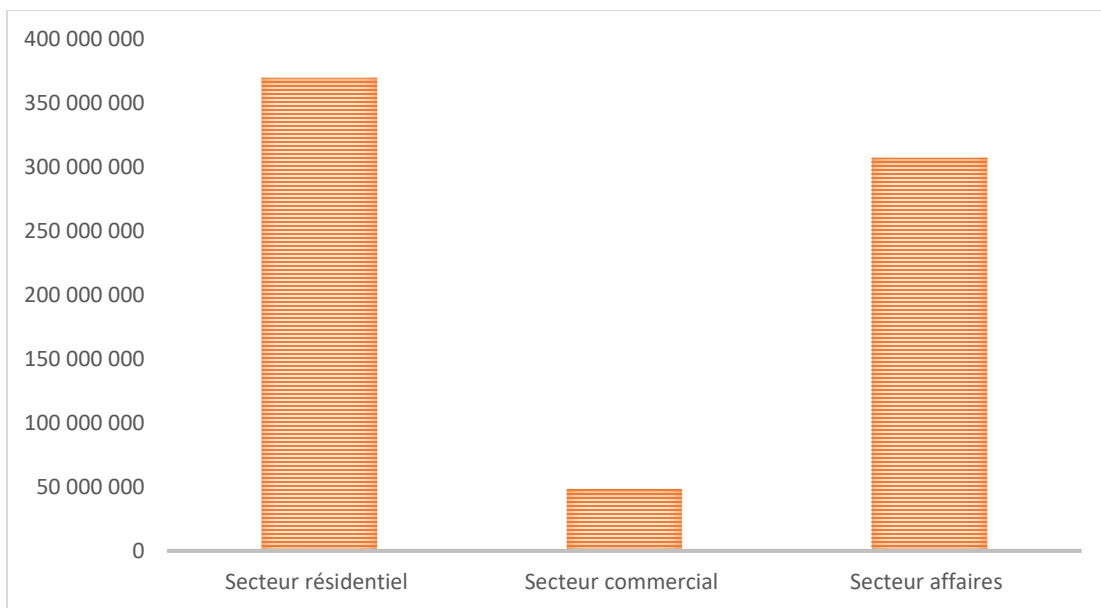
Les données disponibles comprennent la consommation d'électricité des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire dans les communautés intégrées au réseau principal, alimentées par un réseau autonome hydroélectrique d'Hydro-Québec (Matimekoshe-Lac John, Pakuashipi et Kawawachikamach) et alimentées par des centrales thermiques ou des génératrices aux combustibles fossiles détenues par Hydro-Québec (Obedjiwan, Whapmagoostui et La Romaine) en 2010 et 2017. Ces données sont présentées sous forme de statistiques selon les secteurs définis par Hydro-Québec. Les bâtiments résidentiels privés et communautaires des Premières Nations sont classés dans le secteur résidentiel défini par Hydro-Québec, alors que les bâtiments à vocation communautaire sont classés soit dans le secteur commercial ou le secteur affaires définis par Hydro-Québec en fonction de leurs besoins en électricité. Le secteur commercial représente la classe de bâtiments avec une consommation plus faible d'électricité que les bâtiments du secteur affaires. Il est à noter que certains bâtiments d'entreprises situés dans les communautés peuvent aussi être comptabilisés dans les secteurs commercial et affaires définis par Hydro-Québec. Ces données ont été produites à partir des consommations d'électricité des clients d'Hydro-Québec qui possèdent un code postal associé aux communautés des Premières Nations.

Ces données demeurent des estimations qui peuvent présenter une marge d'erreur importante pour divers facteurs, dont le fait que certains clients ne sont pas identifiés comme appartenant à une Première Nation dans le système ou qu'un mauvais appariement des codes postaux aux communautés ait été réalisé. Les consommations transmises par Hydro-Québec sont les données réelles de l'année (non ajustées), ce qui inclut les ajouts et retraits de clients qui n'ont consommé que quelques mois durant l'année visée.

Consommation globale

Le graphique 2 présente les ventes d'Hydro-Québec associées aux Premières Nations dans les trois secteurs définis par Hydro-Québec : résidentiel, commercial et affaires.

Graphique 2. Ventes d'électricité d'Hydro-Québec aux Premières Nations par secteur en kilowattheure (kWh) en 2017



Comme on peut le voir, les ventes totales d'Hydro-Québec aux Premières Nations s'élèvent à 725 832 398 kWh, ce qui équivaut à 0,72 TWh. Selon le rapport annuel de la société d'État pour 2017³⁶, ses ventes dans la province sont de 170,7 TWh, excluant les exportations. Les ventes d'électricité d'Hydro-Québec aux Premières Nations représentent donc 0,43 % des ventes totales au Québec.

On estime que 21 196 044 kWh (total des consommations d'Obedjiwan, de La Romaine et de Whapmagoostui) sont produits à partir de combustibles fossiles, soit 2,92 % des ventes totales d'électricité aux Premières Nations. Le tableau 4 présente les ventes d'électricité d'Hydro-Québec totales et celles spécifiquement produites à partir de combustibles fossiles aux Premières Nations dans les secteurs résidentiel, commercial et affaires.

³⁶ Hydro-Québec, 2017.

Tableau 4. Ventes d'électricité d'Hydro-Québec produite à partir de combustibles fossiles aux Premières Nations par secteur en kilowattheure (kWh) en 2017

Secteur	Ventes d'électricité produite à partir de combustibles fossiles aux Premières Nations (kWh)	Ventes d'électricité totales aux Premières Nations (kWh)	Proportion des ventes d'électricité aux Premières Nations produite à partir de combustibles fossiles
Secteur résidentiel	11 237 687	369 605 900	3,04 %
Secteur commercial	818 838	48 886 415	1,67 %
Secteur affaires	9 139 519	307 340 082	2,97 %
Total	21 196 044	725 832 397	2,92 %

Consommation du secteur résidentiel

Dans les communautés des Premières Nations, le secteur résidentiel comprend les logements résidentiels privés et communautaires³⁷.

Consommation totale

Comme le montre le tableau 5, la consommation totale dans le secteur résidentiel associée aux communautés approvisionnées par Hydro-Québec en 2017 est de 369 605 900 kWh, soit 0,37 TWh, ce qui représente 0,56 % de la consommation totale d'électricité de l'ensemble des clients desservis par Hydro-Québec dans le secteur résidentiel.

³⁷ Selon Hydro-Québec, un client résidentiel est un client ne possédant que des contrats à l'un des tarifs D, soit les tarifs D, DT et DM. Les tarifs sont détaillés sur le site Web d'Hydro-Québec. Hydro-Québec, 2019d : <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/tarifs/>.

Tableau 5. Évolution de la consommation totale des Premières Nations desservies par Hydro-Québec et de la consommation totale des clients d'Hydro-Québec au Québec dans le secteur résidentiel en kilowattheure (kWh) entre 2010 et 2017

Données de consommation	Communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec	Ensemble des clients desservis par Hydro-Québec	Proportion de la consommation des communautés des Premières Nations par rapport à la consommation totale au Québec
Consommation du secteur résidentiel (kWh) en 2010	315 385 183	59 534 000 000	0,53 %
Consommation du secteur résidentiel (kWh) en 2017	369 605 900	66 111 000 000	0,56 %
Évolution de la consommation 2010-2017	17,19 %	11,05 %	---

La consommation globale de l'ensemble des communautés des Premières Nations a augmenté d'environ 17 % entre 2010 et 2017 dans le secteur résidentiel (voir le tableau 6). Durant la même période, le nombre de lieux de consommation a augmenté de 8 %. Ainsi, la consommation a augmenté près de deux fois plus vite que le nombre de logements, ce qui signifie que les logements consomment plus d'électricité en moyenne. Les communautés de Wôlinak et de Wendake font toutefois exception à cette tendance et connaissent une croissance plus importante du nombre de lieux de consommation que de la consommation en elle-même. À ce stade d'analyse, les causes pour expliquer ces différences de niveau de consommation sont inconnues; des recherches plus poussées seraient nécessaires. Les causes possibles peuvent être variées : la détérioration des maisons (l'âge du bâtiment) qui peut possiblement diminuer leur efficacité énergétique, l'augmentation du nombre de personnes par maison, les changements de comportement de consommation, l'acquisition de nouveaux appareils, la conversion de combustibles fossiles à l'électricité, etc.

L'évolution de la consommation d'électricité de l'ensemble des clients résidentiels desservis par Hydro-Québec dans la province entre 2010 et 2017 se situe, quant à elle, à 11 %, ce qui est inférieur à l'évolution de la consommation calculée pour les communautés des Premières Nations³⁸.

³⁸ Rapport annuel d'Hydro-Québec 2017, p. 78, et Rapport annuel d'Hydro-Québec 2010, p. 99.

En ce qui concerne la croissance du nombre de lieux de consommation³⁹ de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec, elle est semblable, quoique légèrement inférieure, à celle des communautés des Premières Nations et s'élève à 7 %⁴⁰.

Consommation moyenne par lieu de consommation

Dans le tableau 6 se trouvent des données concernant l'évolution de la consommation des Premières Nations approvisionnées par Hydro-Québec dans ce même secteur entre 2010 et 2017. Le tableau à l'annexe 6 détaille ces données pour chacune des communautés.

Tableau 6. Évolution de la consommation par lieu de consommation des Premières Nations et de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec au Québec dans le secteur résidentiel entre 2010 et 2017

Données	Communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec	Ensemble des clients desservis par Hydro-Québec
Évolution du nombre de lieux de consommation 2010-2017*	8,15 %	7,03 %
Consommation par lieu de consommation en 2017 (kWh)	21 888	16 702
Évolution de la consommation moyenne par lieu de consommation 2010-2017	8,36 %	3,75 %
* Il est à noter que, dans le secteur résidentiel, l'hypothèse selon laquelle chaque logement correspond à un lieu de consommation a été retenue pour faciliter l'interprétation des données transmises par Hydro-Québec.		

La consommation moyenne par lieu de consommation, donc par logement, en 2017 est de 21 888 kWh dans les communautés des Premières Nations (voir le tableau 6). Les niveaux moyens de consommation par lieu de consommation varient de 8 801 kWh à 33 574 kWh entre les communautés. Les communautés où la consommation moyenne par lieu de consommation est parmi les plus élevées (plus de 28 000 kWh) en 2017 sont Chisasibi, Kawawachikamach, Eastmain, Matimekoshe, Nutashquan. Selon l'outil « Consommation selon les caractéristiques de l'habitation » sur le site Web d'Hydro-Québec, une habitation individuelle sans climatisation et sans piscine ou spa consomme en moyenne au Québec 22 000 kWh⁴¹. Avec un système de climatisation et une piscine ou un spa, la consommation approximative d'une maison peut s'élever à 29 000 kWh.

³⁹ Il est à noter que, dans le secteur résidentiel, l'hypothèse selon laquelle chaque logement correspond à un lieu de consommation a été retenue pour faciliter l'interprétation des données transmises par Hydro-Québec.

⁴⁰ Rapport annuel d'Hydro-Québec 2017, p. 78, et Rapport annuel d'Hydro-Québec 2010, p. 99.

⁴¹ Hydro-Québec, 2019a.

La consommation moyenne par lieu de consommation de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec de la province, présentée dans le tableau ci-dessus, se situe, quant à elle, autour de 16 702 kWh, car elle prend également en considération les habitations dans les immeubles à logements multiples, qui consomment moins d'énergie. La consommation moyenne par logement des communautés des Premières Nations est donc semblable à la consommation approximative moyenne d'une maison individuelle selon l'outil d'Hydro-Québec, même si les logements des Premières Nations abritent en moyenne plus de personnes qu'un logement moyen au Québec. Il faut également ajouter que les tailles moyennes des maisons n'ont pas été comparées, à cause du manque de données à cet effet. Or, il serait utile de mener des recherches plus approfondies afin d'obtenir des données sur les autres sources d'énergie utilisées dans les résidences des différentes communautés. Cela pourrait contribuer à expliquer les grandes variations entre les communautés et indiquer la proportion du chauffage par l'électricité.

La croissance de la consommation totale est en partie attribuable à la croissance démographique. Afin de déterminer l'évolution réelle du niveau de consommation, soit sans l'effet de l'augmentation démographique, il est pertinent d'observer l'évolution de la consommation unitaire d'électricité, c'est-à-dire par logement. Entre 2010 et 2017, l'évolution de la consommation moyenne par lieu de consommation (logement) dans les communautés des Premières Nations était de 8 %, comparativement à 4 % pour l'ensemble des clients d'Hydro-Québec de la province. Il est à noter que la croissance démographique peut aussi s'observer dans les ménages, avec un nombre supérieur de personnes par logement. Cette manifestation est cependant indissociable de l'évolution de la consommation moyenne par lieu de consommation. Les communautés des Premières Nations ayant les plus importantes augmentations de consommation par lieu de consommation sont Wemotaci, Waskaganish, Gesgapegiag et Pakuashipi (20 % et plus).

Faits saillants dans le secteur résidentiel

- > La consommation totale du secteur résidentiel chez les Premières Nations s'élève à 369 605 900 kWh, ce qui représente 0,56 % de la consommation de l'ensemble des clients desservis par Hydro-Québec dans la province en 2017.
- > De 2010 à 2017, la consommation moyenne d'un logement des Premières Nations a augmenté de 8,36 %, soit plus du double de l'augmentation de la consommation moyenne des logements de l'ensemble des clients desservis par Hydro-Québec.
- > La consommation a augmenté près de deux fois plus vite que le nombre de logements, ce qui signifie que les logements consomment plus d'électricité en moyenne.
- > En 2017, la consommation moyenne d'un lieu de consommation résidentiel des Premières Nations était de 21 888 kWh, ce qui équivaut à la consommation moyenne d'une habitation individuelle selon l'outil « Consommation selon les caractéristiques de l'habitation » sur le site Web d'Hydro-Québec. Il est toutefois à noter que le nombre de résidents par logement est supérieur à la moyenne québécoise dans les communautés des Premières Nations et qu'il existe de grandes disparités entre les consommations de ces communautés.

Consommation du secteur commercial

Dans les communautés des Premières Nations, les bâtiments du secteur commercial peuvent inclure des petits bâtiments communautaires tels que des édifices abritant des bureaux ou des salles communautaires, des petites écoles, des petits commerces, des dispensaires pour soins de santé ainsi que des entreprises⁴².

Le secteur commercial au sein des communautés des Premières Nations a connu globalement une croissance de consommation de 21,65 % entre 2010 et 2017, caractérisée par une forte variabilité selon les différentes communautés. Il est aussi possible d'observer que plusieurs communautés représentant un poids relativement faible de la consommation totale des communautés en 2010 dans ce secteur connaissent une forte croissance, plus élevée que la moyenne. Cela est logique, car l'ajout d'une consommation dans le secteur commercial (par exemple en raison de la construction d'un bâtiment à vocation communautaire) a un plus grand impact sur l'évolution de la consommation en pourcentage de la communauté si celle-ci n'utilise pas beaucoup d'énergie à la base. À l'inverse, si un bâtiment à vocation communautaire s'ajoute à la consommation commerciale déjà élevée d'une communauté, l'augmentation sera plus faible en pourcentage.

Le tableau 7 ci-dessous présente l'évolution de la consommation d'électricité associée aux Premières Nations dans le secteur commercial entre 2010 et 2017. À l'annexe 7, l'évolution de la consommation de chaque communauté est disponible pour ce secteur.

Tableau 7. Évolution de la consommation d'électricité dans le secteur commercial entre 2010 et 2017 dans les communautés desservies par Hydro-Québec

Données	Communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec
Consommation du secteur commercial en 2010 (kWh)	40 186 261
Consommation du secteur commercial en 2017 (kWh)	48 886 415
Évolution de la consommation 2010-2017	21,65 %

Bien que globalement en croissance, l'évolution de la consommation du secteur commercial entre 2010 et 2017 est très variable d'une communauté à l'autre. On observe une décroissance de la consommation entre 2010 et 2017 dans le tiers des communautés. Les décroissances les plus marquées du secteur commercial sont constatées à Pakuashipi, Oujé-Bougoumou, Obedjiwan, Kawawachikamach et Gesgapegiag. Il est possible d'observer que ces décroissances sont corrélatives à une croissance du secteur affaires dans ces communautés, ce qui laisse supposer que plusieurs lieux de consommation sont passés à une catégorie de tarif plus importante (commercial à affaires) en raison d'une augmentation de la consommation.

⁴² Selon Hydro-Québec, un client commercial est un client autre que résidentiel qui possède au moins un contrat au tarif G (facturation totale annuelle de ses contrats d'électricité inférieure à 100 000 \$). Les tarifs sont détaillés sur le site Web d'Hydro-Québec. Hydro-Québec, 2019e, site Web : <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-g-general-clientele-petite-puissance.html>.

Outre cette cause, la décroissance de la consommation dans ce secteur pourrait s'expliquer notamment par la fermeture de certains bâtiments commerciaux, par des changements dans leur approvisionnement énergétique (conversion, diversification) ou par une amélioration de l'efficacité énergétique.

À l'inverse, on observe une croissance de la consommation entre 2010 et 2017 dans 24 communautés (soit les deux tiers), dont une croissance relativement forte (plus de 20 %) pour une quinzaine d'entre elles. Par ailleurs, certaines communautés, soit Matimekoshe et Mingan, ont même connu une croissance de consommation de plus de 100 % (la consommation a été multipliée par deux ou plus entre 2010 et 2017).

En 2017, les communautés qui ont consommé le plus d'énergie dans le secteur commercial sont Kahnawake, Wendake, Chisasibi, Listuguj et Uashat Mak Mani-Utenam (plus de 2 000 000 kWh). On peut noter qu'elles font partie également des dix communautés comptant le plus de logements résidentiels. En somme, la consommation d'électricité dans ce secteur dépend de plusieurs facteurs, dont la démographie ainsi que l'environnement économique au sein des communautés.

Faits saillants dans le secteur commercial

- > La consommation totale d'électricité des communautés des Premières Nations dans ce secteur a connu une croissance de 21,65 % entre 2010 et 2017.
- > La consommation totale du secteur commercial chez les Premières Nations s'élève à 48 886 415 kWh.

Consommation du secteur affaires

Cette section présente les données de consommation des Premières Nations dans le secteur affaires. Des bâtiments communautaires tels que des hôpitaux et des complexes sportifs avec aréna pourraient être classés dans le secteur affaires, tout comme des édifices multilogements et des entreprises avec un appel de puissance important.

Le tableau 8 présente l'évolution globale de la consommation des communautés dans le secteur affaires entre 2010 et 2017. À l'annexe 8, l'évolution de la consommation d'électricité pour chaque communauté est disponible pour ce secteur.

Tableau 8. Évolution de la consommation d'électricité dans le secteur affaires entre 2010 et 2017 dans les communautés desservies par Hydro-Québec

Données	Communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec
Consommation du secteur affaires en 2010 (kWh)	232 914 119
Consommation du secteur affaires en 2017 (kWh)	307 340 082
Évolution de la consommation 2010-2017	32 %

Entre 2010 et 2017, il est possible d'observer une croissance globale de la consommation d'électricité dans le secteur affaires de 32 % chez les communautés des Premières Nations desservies par Hydro-Québec. En effet, en 2010, la consommation était de 232 914 119 kWh alors qu'elle était de 307 340 082 kWh en 2017.

La consommation est croissante entre 2010 et 2017 dans la plupart des communautés, excepté deux d'entre elles, soit Mashteuiatsh et Whapmagoostui.

Dans le secteur affaires, les communautés où l'augmentation de la consommation électrique est la plus marquée, soit plus de 100 %, sont Wemotaci, Nemaska et Kawawachikamach. Alors que l'on constate une baisse de la consommation du secteur commercial dans deux de ces trois communautés, il est possible qu'un transfert de catégorie de tarif ait eu lieu en raison d'une augmentation de la consommation (tarif commercial à tarif affaires).

En 2017, les communautés qui consommaient le plus d'énergie dans ce secteur sont Kahnawake, Chisasibi et Mistissini (plus de 30 000 000 kWh). Comme dans le secteur commercial, ces communautés font partie du groupe des dix communautés comptant le plus de logements résidentiels.

Faits saillants dans le secteur affaires

- > La consommation totale d'électricité des communautés des Premières Nations dans ce secteur a connu une croissance de 32 % entre 2010 et 2017.
- > La consommation totale du secteur commercial chez les Premières Nations s'élève à 307 340 082 kWh.

Constats globaux

En résumé, les informations présentées précédemment permettent d'en connaître davantage sur la consommation d'électricité des Premières Nations dans les bâtiments résidentiels et à vocation communautaire, qui sont inclus dans les consommations des secteurs résidentiel, commercial et affaires définis par Hydro-Québec. Ces informations donnent un aperçu de la situation, mais comportent d'importantes limites. Pour dresser un portrait plus complet de la situation énergétique des communautés, il serait nécessaire de recueillir et de produire des données sur la consommation des autres sources d'énergie (par exemple l'utilisation de génératrices d'appoint ou de bois de chauffage). Ce portrait plus complet permettrait d'analyser l'évolution de la consommation par forme d'énergie et l'amélioration de la situation énergétique sur une période de temps donnée. Cela serait pertinent pour déterminer des mesures à mettre en place ainsi que pour entreprendre et suivre des actions ciblées pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments et convertir les sources d'énergie polluantes, tout en favorisant le bien-être des communautés et la diminution de leur facture énergétique. Il est à noter que les conseils de bande détiennent des données sur la consommation énergétique des bâtiments à vocation communautaire de leur communauté. Ces données n'ont jusqu'à présent pas été rassemblées et analysées pour l'ensemble des Premières Nations.

2.4.2 Habitudes de consommation

Les habitudes de consommation énergétique font référence aux comportements observés par rapport à l'utilisation des ressources énergétiques. Ces comportements, le plus souvent inconscients et acquis par imitation ou répétition, peuvent être influencés par plusieurs facteurs, notamment les contextes géographiques et historiques, l'éducation, les perceptions ou les croyances par rapport à la ressource. Puisque le comité ne dispose pas d'études approfondies sur les habitudes de consommation énergétique des Premières Nations, il est impossible de dire si celles-ci sont significativement différentes de celles du reste de la population québécoise.

Des données qualitatives supplémentaires devront être recueillies afin de cerner les habitudes de consommation énergétique des communautés. Il est également nécessaire de sonder la perception et la réception des communautés relativement aux mesures d'efficacité énergétique et à la transition énergétique. Ces informations permettront de comprendre les besoins et les désirs des communautés par rapport à leur transition énergétique. Elles pourront ainsi orienter la mise en place de mesures et de programmes de sensibilisation cohérents avec les besoins des communautés.

Données manquantes : habitudes de consommation

- > Les comportements par rapport à la consommation d'énergie;
- > Les perceptions des individus par rapport au logement et à l'énergie;
- > Les intérêts et les aspirations des communautés en matière d'énergie;
- > L'impact de l'emplacement géographique des communautés sur les habitudes de consommation.

2.4.3 L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique correspond « à l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée pour obtenir un niveau de service ou un produit. L'efficacité énergétique est améliorée lorsqu'on utilise moins d'énergie pour produire un même niveau de service⁴³ ». L'efficacité énergétique permet donc aux bâtiments de consommer moins d'énergie et, par le fait même, de diminuer les coûts liés à cette consommation.

Globalement, au Québec, l'efficacité énergétique a permis de limiter la croissance de la consommation énergétique de 16,9 % pour les bâtiments résidentiels et de 17,8 % pour les bâtiments commerciaux et institutionnels entre 1995 et 2014⁴⁴. Il n'y a actuellement pas de données disponibles permettant de mesurer le niveau d'efficacité énergétique des bâtiments des Premières Nations. Pour ce faire, il faudrait notamment connaître la consommation d'énergie, la surface de plancher et le nombre d'appareils utilisés pour les bâtiments typiques situés dans les communautés.

⁴³ TEQ, 2018c, p. 186.

⁴⁴ TEQ, 2018a, 2018b.

Une meilleure performance des composants de construction des bâtiments pour assurer une meilleure isolation et un meilleur rendement énergétique des fenêtres et des équipements électromécaniques, tels que les appareils de chauffage, les électroménagers et l'éclairage, sont les principaux facteurs qui contribuent à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments⁴⁵. Or, l'ampleur des besoins en rénovation et en nouveaux logements dans les communautés limite la capacité des conseils de bande et des particuliers à engager des mesures d'efficacité énergétique pour leurs bâtiments. De plus, bien que plusieurs programmes en efficacité énergétique soient offerts aux Premières Nations par différentes instances gouvernementales et distributeurs d'énergie, on constate, selon les taux de participation aux programmes de TEQ, que les Premières Nations ne profitent pas nécessairement de ces programmes. Ces constats sont décrits dans ce document dans la section sur les programmes.

Données manquantes : efficacité énergétique

- > Plusieurs données sont manquantes afin d'établir l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple l'étanchéité et l'isolation, la consommation énergétique totale, la surface de plancher, le nombre d'appareils utilisés par bâtiment résidentiel.
- > L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est directement liée au degré de sensibilisation des résidents à l'égard de ses bienfaits. Il pourrait être intéressant de faire découvrir des projets qui ont bien fonctionné dans les communautés et de démontrer les effets, par exemple, de l'utilisation de nouvelles technologies en construction et en rénovation écoénergétiques et de la certification écoénergétique de bâtiments.

2.4.4 Les émissions de gaz à effet de serre

La transition énergétique va de pair avec la lutte contre les changements climatiques et la diminution de gaz à effet de serre (GES). En effet, en 2016, 69 % des GES au Québec étaient émis par le secteur énergétique, ce qui inclut la production et l'utilisation de l'énergie⁴⁶.

Dans ce contexte, il serait fort pertinent de connaître le bilan des émissions de GES associé à la consommation énergétique des bâtiments des communautés des Premières Nations. Avec les consommations énergétiques par source d'énergie et les facteurs d'émissions de GES, il est possible de calculer approximativement les émissions de GES associées à chaque source d'énergie pour dresser un portrait de chaque communauté. Or, étant donné que seules les données de consommation d'électricité des communautés sont disponibles, il n'est pas possible d'obtenir un bilan complet et significatif. En effet, puisque l'hydroélectricité est beaucoup moins polluante que la combustion d'énergies fossiles (mazout, diésel, gaz naturel, etc.), le portrait des émissions de GES induirait que les communautés qui consomment plus d'électricité sont celles qui émettent le plus de GES. Toutefois, cela peut être erroné puisque les communautés qui consomment plus d'électricité consomment peut-être moins d'énergies fossiles. Un calcul des émissions de GES ne sera donc pas fait à ce stade d'analyse. Lors de recherches subséquentes, il serait pertinent de détailler les consommations d'énergie par communauté et forme d'énergie

⁴⁵ TEQ, 2018a, 2018b.

⁴⁶ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018, p. 16.

pour pouvoir réaliser un portrait complet de la consommation énergétique et des émissions de GES.

Il est tout de même possible d'indiquer que, dans une perspective de transition énergétique et de diminution des émissions de GES, il faut privilégier la diminution de la consommation d'énergies fossiles qui émettent plus de GES, et ce, par l'efficacité énergétique ou la conversion.

Données manquantes : émissions de GES

- > Répartition des émissions de GES produites par les communautés par forme d'énergie (pour les bâtiments résidentiels et à vocation communautaire).

2.5 Mesures et programmes existants

Plusieurs mesures sont offertes par les différents ministères et organismes gouvernementaux afin d'améliorer l'état des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des communautés des Premières Nations. Des programmes d'aide financière sont ainsi disponibles, soit pour soutenir la construction et la rénovation des bâtiments dans les communautés, soit pour favoriser spécifiquement la transition énergétique des bâtiments, notamment dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique et de diminuer leurs émissions de GES. Certains de ces programmes sont destinés aux Premières Nations, d'autres sont offerts à l'ensemble du Québec. Des initiatives portent aussi sur des mesures de sensibilisation et de formation sur les bâtiments.

La section qui suit dresse un portrait sommaire de plusieurs de ces mesures et programmes existants ainsi que des enjeux fréquemment rencontrés par les Premières Nations par rapport à ceux-ci. Des tableaux détaillant le contenu des programmes listés ci-dessous sont présentés aux annexes 3 et 4.

2.5.1 Programmes

Programmes pour la rénovation et la construction de bâtiments pour les Premières Nations

Puisque la majorité des communautés sont situées sur des territoires de juridiction fédérale, le gouvernement fédéral offre plusieurs subventions aux Premières Nations afin d'améliorer la condition des bâtiments existants et d'agrandir le parc immobilier. La Société d'habitation du Québec offre également de l'aide financière pour les membres des communautés vivant hors réserves.

Services aux Autochtones Canada (SAC)

- > Garantie d'emprunt ministérielle*
- > Fonds d'infrastructure des Premières Nations*
- > Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones*
- > Logement dans les réserves des Premières Nations*
- > Immobilisation et entretien*

* Les programmes suivis d'un astérisque sont conçus spécifiquement pour les Autochtones. Les autres sont applicables à l'ensemble de la population.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

- > Assurance prêt avec garantie d'emprunt ministérielle*
- > Logement sans but lucratif dans les réserves*
- > Aide à la remise en état des logements*
- > Aide à la remise en état des logements – conversion (PAREL-C)*

Société d'habitation du Québec (SHQ)

- > Rénovation Québec
- > RénoRégion

Programmes en efficacité énergétique ou pour la réduction des émissions de GES

Plusieurs efforts sont menés par les gouvernements provincial et fédéral au Québec afin de favoriser l'économie d'énergie et de réduire l'utilisation des produits pétroliers dans les bâtiments. Ils offrent ainsi des programmes pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, pour offrir des services-conseils afin d'encourager l'économie d'énergie, pour convertir les systèmes de chauffage polluants et pour encourager l'innovation en efficacité énergétique et en économie d'énergie. Certains programmes sont également spécifiques aux ménages à faible revenu et aux communautés en réseaux autonomes.

Programmes plus spécifiques aux bâtiments résidentiels

Transition énergétique Québec (TEQ)

- > Éconologis
- > Rénoclimat
- > Chauffez vert
- > Novoclimat

Hydro-Québec (HQ)

- > Projets innovants
- > Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu
- > Mieux consommer
- > Utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

- > Climat municipalités – Phase 2

Ressources naturelles Canada (RNCCan)

- > Projets plurisectoriels stimulant la demande en matière d'efficacité et d'économie d'énergie

Programmes plus spécifiques aux bâtiments à vocation communautaire

Transition énergétique Québec (TEQ)

- > Technoclimat
- > ÉcoPerformance

Hydro-Québec (HQ)

- > Utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes
- > Gestion de la demande de puissance
- > Solutions efficaces
- > Démonstration technologique et commerciale

Programmes de sensibilisation et de formation

Des programmes de sensibilisation sont offerts à la population pour l'inciter à mieux consommer et à économiser l'énergie. Des programmes de formation sont également disponibles pour développer des connaissances et des compétences dans la gestion de l'habitation ainsi que la construction et la rénovation de bâtiments. De plus, Hydro-Québec offre l'espace client qui permet notamment de voir le portrait de la consommation et ainsi d'en avoir une meilleure compréhension.

Hydro-Québec (HQ)

- > Programme Mieux consommer
- > Programme Comparez-vous

Cégep Garneau

- > AEC en gestion de l'habitation pour les Premières Nations au Québec*

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

- > Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits*

2.5.2 Participation des Premières Nations aux programmes

TEQ offre plusieurs programmes permettant d'encourager la transition énergétique dans les bâtiments, en ce qui concerne notamment l'efficacité énergétique et la conversion des énergies fossiles vers des énergies renouvelables. Ces programmes s'adressent à l'ensemble de la population québécoise, incluant les Premières Nations. Dans le cadre des travaux du Comité TEQ-Premières Nations, TEQ a fait l'exercice de vérifier si les Premières Nations y participent autant que le reste de la population québécoise proportionnellement à leur poids démographique.

Pour ce faire, TEQ a comparé la proportion des participants des Premières Nations parmi les participants totaux à ses programmes avec la proportion démographique des Premières Nations au Québec. Il est important de spécifier que les statistiques portant sur la participation des Premières Nations aux programmes de TEQ ont une marge d'erreur. En effet, lorsqu'un participant présente une demande pour un programme de TEQ, à l'exception du programme Éconologis, il n'indique pas s'il est membre d'une Première Nation. Les participants des Premières Nations ont donc été déterminés à partir des codes postaux officiels des communautés. Pour la raison préalablement indiquée, les statistiques sont produites pour les résidents des communautés seulement, à l'exception du programme Éconologis.

* Les programmes suivis d'un astérisque sont conçus spécifiquement pour les Autochtones. Les autres sont applicables à l'ensemble de la population.

Les Premières Nations représentent 1,13 % de la population québécoise (92 655 membres de Premières Nations⁴⁷ par rapport à 8 164 361 personnes au Québec en 2016⁴⁸). Selon les données de 2015 du Secrétariat aux affaires autochtones, 62 991 personnes membres des Premières Nations sont résidentes des communautés⁴⁹, ce qui représente 0,77 % de la population totale au Québec. C'est cette proportion qui est utilisée pour évaluer la participation des Premières Nations aux programmes, à l'exception du programme Éconologis. Il aurait été encore plus précis d'utiliser le pourcentage du nombre de ménages des Premières Nations par rapport au nombre total de ménages au Québec à titre comparatif, or cette donnée à jour n'est pas disponible au moment de faire ces statistiques. De plus, pour faire une analyse approfondie de la participation des Premières Nations aux programmes de TEQ, il aurait été pertinent de produire des statistiques en fonction de la conformité aux critères des différents programmes (par exemple, pour un programme de conversion, tenir compte strictement du nombre de bâtiments des communautés chauffés au mazout ou à partir d'autres combustibles fossiles comme référence). Or, les données disponibles sur les bâtiments des communautés ne permettent pas une analyse aussi fine de la participation.

Programmes *Chauffez vert*, *Rénoclimat* et *Novoclimat*

La participation des Premières Nations aux programmes *Chauffez vert*, *Rénoclimat* et *Novoclimat* de TEQ est détaillée dans le tableau 9. À l'annexe 4 se trouvent des descriptions de ces programmes.

Tableau 9. Participation des Premières Nations aux programmes de TEQ

Programme	Participants des Premières Nations	Participants totaux	Proportion participation Premières Nations / participation totale
Chauffez vert (2013 à mi-2019)	25	18 628	0,13 %
Rénoclimat (2009-2018)	70	108 792	0,06 %
Novoclimat 1.0 (1999 à 2013)	55	24 103	0,23 %
Novoclimat 2.0 (2013 à aujourd'hui)	1	1 660	0,06 %

Comme on peut le voir, les taux de participation des Premières Nations aux programmes *Chauffez vert* et *Rénoclimat* sont faibles. Les membres des Premières Nations représentent 0,13 % et 0,06 % du total des participants aux deux programmes respectivement, alors que les Premières Nations sur les réserves représentent 0,77 % de la population du Québec. Il y a donc une sous-représentation des Premières Nations.

⁴⁷ Statistique Canada, 2016.

⁴⁸ Institut de la statistique du Québec, 2018.

⁴⁹ SAA, 2015.

En général, il est possible d'observer que, pendant les années où la participation totale aux programmes est plus élevée, celle des Premières Nations l'est aussi.

Il est également possible de constater que les Premières Nations des communautés urbaines participent davantage aux programmes que les autres. En effet, les communautés des Premières Nations qui ont le plus participé au programme Chauffez vert sont Kahnawake, Wendake, Kanesatake et Kebaowek, et celles qui ont le plus participé au programme Rénoclimat sont Wendake, Mashteuiatsh et Nutashquan.

En ce qui concerne le programme Novoclimat, il est pertinent de préciser qu'il a été révisé en 2013, modifiant ainsi certaines modalités, ce qui explique pourquoi des statistiques de participation ont été réalisées pour Novoclimat 1.0 et Novoclimat 2.0. Le taux de participation de la version 1.0, en vigueur de 1999 à 2013, s'élève à 0,23 % alors qu'il est de 0,06 % pour la version 2.0, en vigueur depuis 2013. Cela indique que les Premières Nations participent de 3 à 13 fois moins (Novoclimat 1.0 ou 2.0) aux programmes proportionnellement à leur population. Or, pour ce programme, le nombre de participants dépend aussi du nombre de nouvelles résidences.

Il est possible d'observer que le taux de participation des Premières Nations à la version 1.0 de Novoclimat est plus élevé que celui de la version 2.0. Cela peut être dû au fait que la première version du programme permettait des « kits », c'est-à-dire des cas où des maisons étaient préfabriquées en usine, ayant obtenu une approbation et étant assemblées sur place, sans inspection obligatoire après l'assemblage. Il s'agissait donc d'attestation et non de certification.

Les communautés qui ont participé davantage à ce programme sont Wendake, Kahnawake, Essipit et Timiskaming.

Programme Éconologis (volet 1)

Le programme Éconologis est le seul programme de TEQ pour lequel on remarque une participation importante des Premières Nations proportionnellement à leur population. Ce programme consiste à offrir un service-conseil personnalisé destiné aux ménages à revenu modeste ainsi que certains travaux légers en lien avec l'efficacité énergétique. Le tableau 10 ci-dessous fait état de la participation des Premières Nations au programme entre 2008 et 2018. Il est possible d'observer que le nombre de ménages autochtones visités représente 5 % du nombre total de ménages visités au Québec pour ce programme, ce qui est au-delà de la proportion démographique des Premières Nations. Cette forte participation peut notamment s'expliquer par l'implication de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) dans la promotion et la livraison de ce programme de 2014 à 2016 et par la stabilité du livreur de programme qui travaille depuis plusieurs années avec les communautés des Premières Nations.

Il est à noter que certains propriétaires ont pu participer plus d'une fois au programme, car les propriétaires des ménages peuvent le faire tous les cinq ans s'ils demeurent au même endroit et tous les trois ans s'ils déménagent. Il est également important de spécifier que ces données de participation présentent une marge d'erreur plus mince que celles des autres programmes, car les participants sont identifiés comme autochtones ou allochtones.

Tableau 10. Participation des Premières Nations au programme Éconologis

Participants	Nombre de ménages visités (2008-2018)
Autochtones habitant sur les réserves	3 843
Population québécoise	81 948
Proportion des ménages autochtones visités par rapport aux ménages totaux	5 %

Programme Technoclimat

Le programme Technoclimat a pour but d'encourager le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des GES en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui désirent démontrer le potentiel d'une telle innovation⁵⁰. Aucune Première Nation n'a participé au programme.

Programmes ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle

ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie de même qu'à l'amélioration des procédés. Pour sa part, le programme Biomasse forestière résiduelle a pour but de réduire les émissions de GES et la consommation des combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle⁵¹.

Au total, depuis 2008-2009, huit entreprises, institutions ou communautés des Premières Nations ont soumis des projets soit au programme Écoperformance ou au programme Biomasse forestière résiduelle. Les projets soumis ont permis la réduction des GES dans une pourvoirie, des érablières, un aréna, des stations-services et des bâtiments appartenant aux communautés.

Constats globaux

Bien que les données restent à améliorer, il est possible de constater une sous-représentation importante des Premières Nations dans la participation à la plupart des programmes de TEQ. Le programme Éconologis se démarque de la tendance avec une bonne participation des Premières Nations. Dans le cadre des travaux du Comité TEQ-Premières Nations, il sera donc important de se pencher sur les freins à la participation aux programmes de TEQ, mais également sur les leviers qui ont permis une bonne participation des Premières Nations au programme Éconologis.

⁵⁰ TEQ, 2019b.

⁵¹ TEQ, 2019a.

2.5.3 Enjeux des Premières Nations par rapport aux programmes

Aucune analyse exhaustive ne semble avoir été réalisée jusqu'ici au sein du gouvernement pour permettre d'établir les raisons précises qui expliqueraient le faible taux de participation des Premières Nations aux programmes en transition énergétique. Toutefois, certains constats peuvent déjà aider à comprendre les enjeux des Premières Nations par rapport à cette situation.

Un document de recommandations produit par l'IDDPNQL⁵², qui découle de discussions entre les Premières Nations et la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, présente des constats concernant la participation des Premières Nations aux programmes de financement. Ce document amène des pistes de réflexion pour comprendre les enjeux des Premières Nations par rapport aux programmes, notamment ceux offerts par TEQ (anciennement le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques).

Dans ce document, la communication concernant ces programmes, les critères d'admissibilité, la structure des programmes ainsi que leur adéquation aux intérêts et aux besoins des communautés ont été déterminés comme les principaux éléments à améliorer pour favoriser l'accès des communautés à l'offre de service.

Il a aussi été constaté que les programmes provinciaux seraient méconnus dans les communautés, que la communication auprès de ces dernières serait inadaptée, que l'inscription et la reddition de comptes des programmes seraient trop complexes et que des critères d'admissibilité, la structure de financement et la nature des incitatifs des programmes seraient inadaptés aux réalités de plusieurs Premières Nations (par exemple : programmes inaccessibles aux conseils de bande, délais d'inscription trop courts, financement accordé à des projets de trop grande envergure par rapport aux capacités des communautés, etc.). De plus, d'autres obstacles, comme le manque de ressources humaines dans les communautés, limiteraient leur capacité à présenter une demande pour des programmes. Ainsi, les communautés auraient parfois besoin d'engager des experts-conseils pour les aider à répondre aux demandes de financement, constituant des coûts importants.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Comité TEQ-Premières Nations, il a été constaté à travers les discussions qu'il n'y aurait pas toujours d'harmonisation entre les programmes offerts par les différentes instances gouvernementales. Les ministères et organismes fédéraux et provinciaux ne connaîtraient pas tous les programmes offerts par leurs homologues et ne se coordonneraient pas nécessairement afin d'en informer les communautés, et ce, même pour des programmes pouvant être combinés. Ces constats laissent présager que des Premières Nations risquent de passer à côté de plusieurs programmes disponibles.

Malgré toutes ces informations préliminaires, la question d'adaptabilité des programmes devrait être revue plus en profondeur afin de bien définir les enjeux des Premières Nations par rapport aux programmes gouvernementaux en transition énergétique.

⁵² IDDPNQL, 2014a.

Données manquantes : mesures et programmes existants

- > Les raisons qui expliquent le faible taux de participation des Premières Nations à certains programmes au Québec et la manière de mieux adapter les programmes aux besoins et réalités des Premières Nations, le cas échéant.
- > Les caractéristiques des programmes qui ont facilité leur application dans les communautés. Les programmes les mieux et les moins bien adaptés aux besoins et réalités des communautés.

2.6 Lois, règlements, codes et stratégies

Cette section présente les lois, règlements, codes et stratégies déployés et contrôlés par l'État en lien avec les bâtiments des Premières Nations et en matière énergétique dans les bâtiments.

2.6.1 Au Québec

Exigences minimales en efficacité énergétique pour les nouveaux bâtiments :

- > *Code de construction*
- > *Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments* (1983)

Stratégies gouvernementales en lien avec la transition énergétique des bâtiments :

- > Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023
- > Politique énergétique 2030
- > Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC)

2.6.2 Au fédéral

Lois régissant la gestion des terres des Premières Nations :

- > *Loi sur les Indiens*
 - 34 articles régissent la gestion des terres.
 - L'article 89 limite l'accès à la propriété privée sur les réserves.
- > *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* (LGTPN) dans le cadre de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de Premières Nations

Exigences pour les nouveaux bâtiments :

- > *Loi sur l'efficacité énergétique et Règlement sur l'efficacité énergétique* du Canada
- > *Code national du bâtiment* (2015)
- > *Code national de l'énergie pour les bâtiments* (2015)

Stratégies gouvernementales en lien avec les bâtiments :

- > Stratégie nationale sur le logement

- > Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques – chapitre « Environnement bâti » (2016)⁵³
 - Il poursuit entre autres l’objectif suivant : « respecter les codes de construction et appuyer la construction d’habitations écoénergétiques dans les communautés autochtones ».
 - Ce cadre, signé par le Québec, engendrera des travaux avec les différents paliers gouvernementaux pour élaborer et adopter dès 2020 des codes de construction de plus en plus stricts.
 - Les gouvernements collaboreront avec les peuples autochtones pour évoluer vers des normes de construction plus efficaces et des programmes de rénovation des bâtiments qui intègrent la question d’efficacité énergétique.

2.6.3 Premières Nations

- > À travers la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* (LGTPN), certaines communautés au Canada se sont soustraites aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Certaines d’entre elles ont maintenant leur propre code foncier, telles que la communauté des Abénakis de Wôlinak. Ces codes fonciers facilitent l’accès à la propriété et le respect de standards en construction et en environnement par et pour les communautés.
- > Stratégie de logement de la Nation crie
 - Modification apportée en 2019 à l’Entente sur la gouvernance de la Nation crie qui « aidera à créer un marché pour la propriété privée résidentielle pour les Cris sur leurs terres⁵⁴ ».
- > Stratégie régionale sur le logement et l’infrastructure – en cours d’élaboration dans le cadre des travaux du Comité régional tripartite en logement⁵⁵.

2.7 Exemples de réussites des Premières Nations et de pratiques novatrices

Plusieurs initiatives novatrices et porteuses de changements positifs ont été mises en place par des Premières Nations au Québec et ailleurs au Canada pour favoriser la transition énergétique des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des communautés. Ces initiatives mériteraient d’être mieux connues et partagées pour en comprendre la portée et s’en inspirer afin de mettre en place des mesures en transition énergétique qui soient significatives pour les communautés autochtones. La section qui suit présente quelques exemples de réussites mises en œuvre dans des communautés au pays.

⁵³ Gouvernement du Canada, 2016.

⁵⁴ Cree Nation Government, 2019.

⁵⁵ APNQL, 2019.

2.7.1 Initiatives des Premières Nations au Québec

Les recherches et les discussions du Comité TEQ-Premières Nations ont permis de constater que peu de communautés au Québec font la promotion de projets qui ont bien fonctionné en matière de transition énergétique dans les bâtiments. Voici quelques initiatives inspirantes répertoriées.

- > À Whapmagoostui, la serre et le centre sportif ont été convertis au chauffage et au refroidissement à la biomasse avec l'aide du programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques⁵⁶.
- > Le Mohawk Council of Akwesasne a investi dans l'amélioration écoénergétique de 54 équipements de la communauté en partenariat avec Ecosystem⁵⁷.
- > On a procédé à l'inauguration à Val-d'Or de 24 nouveaux logements sociaux répondant aux normes de certification Novoclimat pour des familles autochtones à faible revenu⁵⁸.
- > La Maison saine de Kanata est un projet pilote novateur de construction d'habitation écologique et écoénergétique réalisé à Kahnawake en 2001⁵⁹. La maison possède les caractéristiques suivantes : isolation avec des balles de paille; stratégie passive d'énergie solaire; chauffage mixte des planchers par rayonnement; chauffe-eau solaire; matériaux sans émanation.
- > Un guide intitulé *L'efficacité énergétique et les énergies vertes chez les Premières Nations*⁶⁰ a été élaboré par l'IDDPNQL afin d'améliorer l'efficacité énergétique des habitations. Il est traduit en trois langues autochtones.
- > Un programme de formation de quatre jours en efficacité énergétique, isolation, salubrité et rénovation générale a été donné par l'entreprise Legault-Dubois en collaboration avec Mamit-Innuat, Mamuitun et la SCHL.

⁵⁶ Affaires autochtones et du Nord Canada, 2015.

⁵⁷ Mohawk Council of Akwesasne, 2017.

⁵⁸ SHQ, 2018.

⁵⁹ Gouvernement du Canada, 2004.

⁶⁰ IDDPNQL, 2014b.

2.7.2 Initiatives des Premières Nations ailleurs au Canada

- > Le projet pilote « G'wiigwaamnaaniin⁶¹ » d'acquisition de compétences et de construction d'habitations respectant les Normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN) a été mené par la communauté Atikameksheng Anishnawbek en Ontario avec ses partenaires. Les NDDPN sont un guide de gestion pour la conception et la construction de logements par et pour les Premières Nations. Les NDDPN intègrent des technologies écoénergétiques et vertes, la prise en compte des besoins en formation des communautés, l'environnement naturel et les spécificités culturelles des communautés dans la conception des maisons.
- > En 2009 et 2010, la communauté d'Akwesasne a réalisé la phase 2 de son projet Sunrise Acres Elderly Complex, soit la construction de 20 unités de logements fabriqués avec des matériaux à haute efficacité énergétique et chauffés aux énergies renouvelables (solaire et géothermique). Le projet est réalisé en partenariat avec le Department of Energy's Office of Indian Energy⁶².
- > L'organisation pancanadienne sans but lucratif Indigenous Clean Energy se veut une plateforme pour faciliter la transition des communautés autochtones vers des énergies propres. Elle propose le programme 20/20 Catalyst offrant une formation de six jours qui soutient les membres des communautés autochtones dans le développement de projets en énergie renouvelable par du mentorat.

2.7.3 Pratiques novatrices dans les autres provinces canadiennes

Plusieurs provinces ont financé des programmes d'efficacité énergétique, de réduction d'émissions de GES et d'énergies renouvelables spécifiques pour les communautés autochtones. En voici quelques exemples :

Alberta

- > Le programme Alberta Indigenous Community Energy⁶³ a offert des évaluations détaillées de la consommation énergétique des bâtiments pour estimer les économies et les réductions potentielles des émissions de GES si des améliorations sont apportées aux bâtiments des communautés de la province.
- > Le programme Alberta Indigenous Energy Efficiency (Retrofit)⁶⁴ a financé l'amélioration de l'efficacité énergétique pour les bâtiments neufs et déjà existants appartenant aux conseils de bande.

⁶¹ APN, 2014.

⁶² Akwesasne Housing Authority, 2018.

⁶³ Alberta Government, 2018a.

⁶⁴ Alberta Government, 2018b.

Colombie-Britannique

- > Grâce au First Nations Energy Efficiency Building Policy Program⁶⁵, un projet pilote a été développé entre BC Hydro et le ministère de l'Énergie et des Mines de la province pour assurer l'atteinte de normes d'efficacité énergétique dans les logements des communautés des Premières Nations. Le programme visait la mise à jour des politiques des immeubles, l'amélioration de la compréhension des mesures d'efficacité énergétique et de leurs coûts et avantages ainsi que l'exploration de mécanismes de financement novateurs.
- > Géré par le Fraser Basin Council, le First Nations Home EnergySave Program⁶⁶ soutient les organisations autochtones pour réduire l'utilisation d'énergie, partager les histoires à succès et accroître les capacités locales et le développement économique de la communauté. Le programme propose entre autres des formations pour mieux construire les maisons ou les rénover de manière à les rendre plus écoénergétiques.

Ontario

- > Le programme Indigenous Community Energy Plan⁶⁷ offert par Independent Electricity System Operator (IESO) soutient les communautés des Premières Nations pour développer et maintenir un plan énergétique. Celui-ci vise notamment à améliorer l'efficacité énergétique, à diminuer la consommation énergétique des bâtiments, à aider les communautés à considérer les opportunités pour implanter des énergies renouvelables et à améliorer la sensibilisation et le transfert des connaissances auprès des membres de la communauté à cet égard.
- > Le programme Community Energy Champion⁶⁸ offert par IESO offre du financement aux communautés des Premières Nations pour engager un champion en énergie désigné pour la communauté afin qu'il aide à planifier, implanter et évaluer les priorités en matière énergétique.

⁶⁵ British Columbia Government, 2019.

⁶⁶ Fraser Basin Council, 2019.

⁶⁷ IESO, 2018.

⁶⁸ IESO, 2019.

3 CONSTATS

L'analyse des informations du présent document et des discussions réalisées dans le cadre du Comité TEQ-Premières Nations en collaboration avec des experts des Premières Nations et de ministères et organismes des gouvernements provinciaux et fédéraux a permis d'établir des constats sur l'état de situation énergétique des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des Premières Nations au Québec. Bien que ce document ne regroupe pas des informations exhaustives et que l'absence de certaines données empêche d'avoir un portrait énergétique réel des communautés, ce diagnostic fait ressortir des constats globaux vécus par les Premières Nations. Chaque communauté étant différente, certains constats s'appliquent plus à certaines qu'à d'autres.

Le tableau 11 réunit les constats qui permettent de dresser un portrait de la situation énergétique liée aux bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des Premières Nations au Québec. Les constats ont été classés en utilisant la méthode d'analyse FFOM pour distinguer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Les forces et les faiblesses sont généralement internes aux communautés. Les opportunités et les menaces sont, quant à elles, des facteurs externes liés à l'environnement qui entoure le secteur des bâtiments des Premières Nations, que ce soit sur le plan politique, écologique, économique, socioculturel, technologique ou légal. Les éléments du tableau sont divisés selon les axes présentés ci-dessous :

- > Gouvernance et contexte socioéconomique;
- > Financement et offre de service;
- > État du parc immobilier et potentiel d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES;
- > Sensibilisation, formation et développement des compétences;
- > Données disponibles.

Tableau 11 - Constats des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Gouvernance et contexte socioéconomique			
> Service de l'habitation des conseils de bande souvent bien établi dans les communautés; > La question des bâtiments est une priorité pour les conseils de bande.	> La gestion des bâtiments n'accorde pas toujours la priorité aux questions écoénergétiques; > Manque de ressources humaines pour s'occuper de la gestion des bâtiments dans les communautés; > Marché immobilier limité; > Accès à la propriété privée limité; > Difficultés d'emprunt auprès des institutions bancaires; > Différences socioéconomiques et pénurie de logements : la quantité peut parfois primer sur la qualité des nouveaux logements.	> Développement de normes de construction par et pour les Premières Nations (PN) dans d'autres provinces (ex. : Normes de développement durable des PN en Ontario); > Existence de partenariats entre les communautés, les sociétés d'État et les différents paliers de gouvernement pour des projets d'efficacité énergétique. (ex. : Colombie-Britannique); > Régimes fonciers développés par plusieurs PN au Canada facilitant l'accès à la propriété et le respect de standards en construction et en environnement; > Au Québec et au Canada, désir de renforcer l'application de normes et de standards écoénergétiques plus stricts dans la construction des bâtiments.	> Défis relationnels entre les PN et des instances gouvernementales pour d'autres sujets reliés à l'énergie; > Contexte socioéconomique plus difficile pour certaines communautés, notamment celles dans les régions éloignées : peu de sources de revenus externes des conseils; > Transport des matériaux complexe et très coûteux pour les communautés éloignées et augmentation des coûts de construction.
Financement et offre de service			
> Service de l'habitation des conseils souvent bien établi dans les communautés; > Question du logement traitée au niveau de l'APNQL en concertation avec les partenaires gouvernementaux.	> Dépendance des communautés au financement fédéral en raison du manque de sources de revenus pour certains conseils de bande afin de financer la rénovation et la construction des logements;	> Meilleure pénétration des programmes dans les communautés ayant une personne-ressource avec de l'expertise; > Réflexion sur le développement de l'offre de service de TEQ	> Peu de participation des PN à plusieurs programmes de financement en transition énergétique; > Programmes existants au fédéral et au provincial non

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Plusieurs rencontres organisées sur cette thématique.	> Méconnaissance de certains programmes; > Faible taux de participation aux programmes; > Insuffisance de ressources humaines et d'appui externe pour présenter des demandes aux programmes, suivre la consommation énergétique et les progrès en efficacité énergétique; > Difficulté à se financer pour réaliser des rénovations puisque les maisons ne peuvent servir comme assurance de prêt; > Taux de roulement important au sein des secteurs de l'habitation; > Insuffisance d'entrepreneurs qualifiés au sein des communautés.	(nouvelle entité gouvernementale créée pour soutenir et coordonner la transition énergétique et promouvoir l'efficacité énergétique); > Importante diversité de l'offre de service en efficacité énergétique et en rénovation (RénoRégion, Novoclimat, Rénoclimat, etc.); > Partenariats entre communautés, sociétés d'État et gouvernements pour les projets d'efficacité énergétique (ex. : C.-B.); > Développement économique grâce à la formation et à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique; > Rencontres de l'APNQL sur le logement : canal possible pour faire connaître l'offre de service et discuter du financement	- adaptés aux besoins et ambitions des communautés; > Critères d'admissibilité, structure du financement et nature des incitatifs qui semblent parfois inadaptés aux réalités des PN; > Manque d'arrimage et de cohésion entre les programmes de financement des différents paliers de gouvernement; > Communication des programmes qui semble inadéquate pour informer les communautés; > Contexte socioéconomique et réalités différentes (p. ex. régions éloignées, non accessibles par la route, périurbaines, etc.) dans les communautés. Certaines mesures ne pourront donc pas être uniformes et adaptées à toutes; > Aide financière qui ne suit pas la croissance des besoins en rénovation et construction; > Beaucoup de documents ou de tests pour rendre un participant admissible aux programmes; > Coûts liés à l'amélioration de la situation énergétique des bâtiments.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
État du parc immobilier et potentiel d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES			
> La majorité des communautés utilisent une source d'énergie renouvelable, étant branchées au réseau d'Hydro-Québec; > Ressources humaines qualifiées en construction pour certaines communautés; > Existence d'un groupe de ressources techniques (SAC/ Mamit-Innuat, Mamuitun, Conseil de la Nation Atikamekw); > Volonté des PN de protéger leur territoire, l'environnement étant une priorité.	> Autres besoins prioritaires dans les communautés avant l'efficacité énergétique; > Importants besoins en rénovation; > Importants besoins en nouvelles unités, particulièrement pour les bâtiments résidentiels communautaires; > En raison de l'importance des besoins en nouvelles unités, choix des communautés de construire plus de bâtiments plutôt que d'en construire moins, mais de meilleure qualité écoénergétique; > Mauvaise qualité de la construction et des matériaux des logements pour certains bâtiments résidentiels communautaires; > Parc immobilier vieillissant et de grande taille à gérer pour certains conseils; > Non-respect des normes de construction nationales en bâtiment dans le passé, entre autres à cause du manque de ressources humaines qualifiées; > Détérioration accélérée des bâtiments en raison du surpeuplement, de la difficulté d'accès à la propriété, du non-	> Communautés des PN propices au développement de mesures énergétiques contribuant à l'atteinte des cibles gouvernementales en efficacité énergétique et en diminution des produits pétroliers; > Besoins en rénovation représentant des opportunités pour des rénovations écoénergétiques; > Possibilité d'économie d'énergie substantielle à travers des rénovations écoénergétiques; > Besoins en nouvelles unités représentant des opportunités pour la construction de bâtiments écoénergétiques et écologiques; > Plusieurs améliorations technologiques disponibles sur le marché; > Inspections des bâtiments à vocation communautaire réalisées pour notamment assurer le respect des normes de construction pour les nouveaux bâtiments (rapport SRCB); > Fluctuation à la hausse du coût des combustibles; > Réduction des impacts environnementaux;	> Faible coût de l'électricité pour les communautés connectées au réseau d'Hydro-Québec rendant les interventions en efficacité énergétique moins rentables pour les propriétaires; > Manque de terrains disponibles sur certaines communautés pour de nouvelles constructions; > Coût de viabilisation des terrains élevé; > Vulnérabilité de logements aux changements climatiques; > Transport des matériaux très coûteux pour les communautés éloignées, en particulier celles difficilement accessibles par la route et celles non accessibles à certaines périodes de l'année; > Pas de regroupement de l'information sur les programmes offerts en efficacité énergétique; > Variation de l'utilisation des technologies (ex. : systèmes de chauffage, éclairage, matériaux, etc.). Certaines sont trop complexes pour être appliquées et d'autres ne reçoivent pas l'entretien requis; > Épuisement de l'argent disponible pour des programmes;

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	respect des normes en bâtiment et du financement non adapté à la croissance des besoins de financement; > Des communautés encore approvisionnées aux hydrocarbures. Comme ailleurs, leur consommation énergétique augmente avec la croissance démographique; > Réseaux autonomes : obligation d'utiliser le mazout, coûts élevés pour modifier les systèmes, risques sanitaires ou environnementaux; > Manque de ressources humaines qualifiées en construction pour certaines communautés.	> Renforcement de l'application des normes et des standards écoénergétiques; > Plusieurs programmes spécifiques aux PN pour favoriser l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables offerts dans plusieurs provinces; > Normes développées par et pour les PN dans d'autres provinces; > Importante diversité de l'offre de service en efficacité énergétique et en rénovation (RénoRégion, Novoclimat, Rénoclimat, etc.); > Plusieurs projets de recherche entre universités et communautés, comme ARUC-Tetauan et Habiter au nord du 49^e parallèle, ont été développés afin que les milieux de vie innus et inuits soient plus durables et culturellement adaptés aux communautés.	> Certaines communautés ne sont pas connectées au réseau d'hydroélectricité, ce qui rend difficile la possibilité de convertir leur source d'énergie à une source d'énergie renouvelable. (Or, il s'agit d'une opportunité pour miser davantage sur des mesures d'efficacité énergétique dans ces communautés).
Sensibilisation, formation et développement des compétences			
> Population jeune; > Projets inspirants et novateurs en efficacité énergétique dans plusieurs communautés pouvant être utilisés comme exemples;	> Sensibilisation sur l'entretien des logements et les habitudes de consommation énergétique insuffisante; > Peu de partage entre communautés des projets inspirants;	> Formation disponible pour une attestation d'études collégiales en gestion de l'habitation pour les PN du Québec offerte au Cégep Garneau (par les PN, pour les PN);	> Historique de relation difficile avec certains ministères et organismes gouvernementaux : frein potentiel à la sensibilisation;

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
> Grande volonté des PN d'innover; > Forte sensibilité aux questions des changements climatiques; > Programmes de sensibilisation (ex. : Éconologis) déjà livrés dans plusieurs communautés; > Communauté de pratique : il existe une communauté de pratique sur Internet pour les gestionnaires de logement des Premières Nations; > La communication par les radios communautaires fonctionne bien; > Capacité des PN à reproduire les histoires à succès.	> Absence de communauté de pratique plus large sur les questions de transition énergétique; > Méconnaissance des bienfaits de l'efficacité énergétique; > Insuffisance de ressources humaines et d'expertise au sein des communautés; > Il n'y a pas de champion dans toutes les communautés pour montrer l'exemple et sensibiliser son entourage; > Avantages socioéconomiques moins tangibles des travaux écoénergétiques sur les réserves (factures payées par les locataires); > Les efforts ne sont pas toujours concertés entre les différentes communautés; > Manque de ressources pour un suivi rigoureux de la consommation et des progrès en efficacité énergétique; > L'important roulement du personnel, autant des professionnels techniques que des gestionnaires en habitation, freine le développement des capacités locales.	> Formations disponibles en construction écoénergétique pour développer l'expertise dans les communautés; > Programmes de sensibilisation offerts par les ministères et organismes gouvernementaux; > Les changements climatiques prennent de plus en plus d'importance dans les préoccupations sociales et les décisions des gouvernements. Désir de réduire les émissions de GES et d'améliorer l'efficacité énergétique (Politique énergétique 2030, Cadre pancanadien, etc.); > Opportunité de développement des capacités des jeunes dans les communautés; > SAC et SCHL : développement du potentiel autochtone et des capacités sur tous les plans; > Opportunité de créer un lien avec l'énergie dans toutes les stratégies de l'APNQL (rapport sur les besoins en logement, table tripartite, etc.).	> Besoin de plus de programmes de formation et de sensibilisation; > Autres besoins prioritaires dans les communautés avant l'efficacité énergétique; > Mauvaise compréhension des habitudes, de la vision des gens par rapport à l'énergie; > Outils mal adaptés pour sensibiliser les communautés. Par exemple, ils ne sont pas toujours traduits dans les langues autochtones (10), ce qui crée une barrière de langue; > Conflit entre la réalité et la volonté environnementale; > Financement non suffisant; > Limites à la sensibilisation étant donné les différents contextes géographiques des PN (p. ex. pour acquérir des matériaux plus écoénergétiques); > Équilibre à trouver entre le niveau de formation, les spécialisations requises et le volume de travail pour chaque spécialisation. Si plusieurs personnes sont formées dans un domaine précis, il peut manquer de travail dans une même communauté pour les occuper à l'année. D'un autre côté, il existe plusieurs emplois disponibles en construction

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
			dans les communautés et certains besoins en formation additionnelle se font sentir (p. ex. en efficacité énergétique); > PN sursollicitées par les sondages, ce qui a une influence sur le nombre de réponses.
Données disponibles			
> Inventaire de certains bâtiments résidentiels disponibles (efficacité énergétique, coûts de rénovation) (p. ex. : Mamit Innuat).	> Absence de recensement récent des initiatives novatrices régionales; > Absence de compilation de données sur la consommation des différentes sources d'énergie dans les communautés et sur leur proportion dans le bilan énergétique d'une communauté (électricité, biomasse, diesel, etc.); > Absence de données sur les habitudes de consommation des PN.	> Données sur la consommation d'électricité dans certaines réserves; > Accès à des données d'inspection exhaustives sur les besoins en rénovation des bâtiments à vocation communautaire (SRCB); > Besoins en nouvelles unités bien documentés (rapport de l'APNQL sur les besoins en logement); > Développement de formations en habitation par le groupe de ressources techniques; > Données de l'IDDPNQL concernant la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques.	> Connaissances des parcs résidentiels limitées, avec parfois des divergences dans les sources. Manque de compilation de données propres aux autochtones; > Les données SRCB ne font pas ressortir des informations par rapport à l'énergie dans les bâtiments (efficacité énergétique, consommation, etc.).

4 ENJEUX

L'analyse des constats présentés précédemment a permis de définir les enjeux des Premières Nations à l'égard de la transition énergétique de leurs bâtiments résidentiels et à vocation communautaire. À partir de ces enjeux, le Comité TEQ-Premières Nations a ciblé ceux qui sont prioritaires et sur lesquels il devra se pencher dans l'élaboration du premier plan d'action en transition, innovation et efficacité énergétiques spécifique aux Premières Nations afin de mettre en place des mesures cohérentes et porteuses. Sans mettre de côté les autres enjeux, cette priorisation permet de bien orienter les mesures sur des enjeux actuels dont la fenêtre d'opportunité d'action est réaliste pour les prochaines années.

4.1 Enjeux prioritaires liés aux bâtiments résidentiels et à vocation communautaire

Gouvernance et contexte socioéconomique

1. Diversité des besoins des Premières Nations selon le contexte socioéconomique :
 - > Diversité entre les communautés selon le contexte socioéconomique et géographique : communautés urbaines et éloignées, reliées et non reliées au réseau d'Hydro-Québec, etc.;
 - > Écart avec le reste de la société québécoise.

Cet enjeu est transversal, il devra être pris en compte dans l'élaboration de toutes les mesures.

Financement et offre de service

2. Adaptation de l'offre de service aux besoins spécifiques des Premières Nations :
 - > Adaptation des exigences et des critères de participation;
 - > Participation en amont et prise en charge par les Premières Nations en aval;
 - > Souplesse, définition des besoins.
3. Financement assuré pour une transition énergétique durable
4. Arrimage entre les paliers de gouvernement et les organisations gouvernementales pour l'offre de service

Sensibilisation, formation et développement des compétences

5. Sensibilisation à la transition énergétique pour les différents publics des Premières Nations (membres des communautés et jeunes, conseils de bande, personnel technique) :
 - > Mise en valeur des bienfaits et des bénéfices de l'efficacité énergétique;
 - > Changement de comportements;
 - > Développement du leadership, d'un champion;
 - > Exemplarité des conseils de bande.
6. Développement de l'expertise et des capacités en matière de transition énergétique dans les communautés

Le potentiel d'efficacité énergétique dans les communautés est reconnu comme étant un enjeu sous-entendu pour mettre en place des mesures porteuses en vue d'assurer la transition énergétique des bâtiments résidentiels et à vocation communautaire des Premières Nations.

4.2 Autres enjeux à prendre en compte

Gouvernance et contexte socioéconomique

- > Cohérence dans la gouvernance de la transition énergétique du secteur résidentiel (autant au niveau gouvernemental qu'au niveau des conseils de bande).
- > Intégration de la transition énergétique dans la gestion des bâtiments (par les conseils de bande aux niveaux stratégique et technique).
- > Amélioration du bien-être des communautés.
- > Spécificités culturelles et linguistiques.
- > Besoins de base parfois non comblés (rénovation, construction, efficacité énergétique).

Financement et offre de service

- > Participation des Premières Nations aux programmes offerts pour la transition énergétique (enjeu de communication, de ressources humaines).

État du parc immobilier et potentiel d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES

- > Contrôle des exigences réglementaires pour la construction et la rénovation des bâtiments.
- > Instauration de moyens simples et peu complexes pour améliorer l'efficacité énergétique.
- > Maintien des gains réalisés par l'implantation de programmes et de mesures en efficacité énergétique et en réduction des émissions de GES au sein des communautés.
- > Adaptation des bâtiments des communautés dans une optique de transition énergétique et d'amélioration de la condition de vie.
- > Limitation de la croissance énergétique.

Données disponibles

- > Disponibilité et suivi des données énergétiques des bâtiments des Premières Nations.

Mise en œuvre du plan d'action

- > Pérennisation des mesures à mettre en place.
- > Obtention de l'acceptabilité sociale pour les mesures à mettre en place.
- > Prise en charge de la transition énergétique par les communautés.

LISTE DE RÉFÉRENCES

Affaires autochtones et du Nord Canada. 2015. « Projets déjà sélectionnés par le programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques : 5^e année : 2015-2016 », <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1334855478224/1334856305920>.

Affaires autochtones et du Nord Canada. 2013. « Gestion foncière », <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034737/1100100034738>.

Akwesasne Housing Authority. 2018. « Combining Affordable Housing with Energy Efficiency & Solar Power », <https://www.energy.gov/sites/prod/files/2018/03/f49/retha-akwesasne.pdf><https://www.energy.gov/sites/prod/files/2018/03/f49/retha-akwesasne.pdf>.

Alberta Government. 2018a. « Alberta Indigenous Community Energy Program guidelines » (Publications), <https://open.alberta.ca/publications/aicep-guidelines><https://open.alberta.ca/publications/aicep-guidelines>.

Alberta Government. 2018b. « Alberta Indigenous Energy Efficiency (Retrofit) Program guidelines » (Publications), <https://open.alberta.ca/publications/aieerp-guidelines><https://open.alberta.ca/publications/aieerp-guidelines>.

APN (Assemblée des Premières Nations). 2014. « La collectivité Atikameksheng Anishnawbek, l'Assemblée des Premières Nations et The Holmes Group célèbrent la conclusion du projet G'WIIGWAAMNAANIIN [...] », <https://www.newswire.ca/news-releases/la-collectivite-atikameksheng-anishnawbek-lassemblee-des-premieres-nations-et-the-holmes-group-celebrent-la-conclusion-du-projet-gwiigwaamnaaniin--construction-dhabitations-et-acquisition-de-competences-et-la-ceremonie-d-515054911.html>.

APNQL (Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador). 2019. « Dossier : Comité régional tripartite en logement », [En ligne] <https://apnql.com/fr/comite-regional-tripartite-en-logement/>.

British-Columbia Government. 2019. « First Nations Energy Efficiency Building Policy Program », <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/electricity-alternative-energy/community-energy-solutions/first-nations-energy-efficiency-building-policy-program>.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. 2015a. « La situation du logement dans les Premières Nations : défis et réussites », Sénat, 41^e législature, 2^e session.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. 2015b. « Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandation de changements », Sénat, 41^e législature, 2^e session.

CSSPNQL (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador). 2018. « Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : Logement », Wendake : CSSPNQL.

Cree Nation Government. 2019. « Le Canada et la Nation Crie d'Eeyou Istchee joignent leurs efforts pour appuyer la stratégie de logement de la Nation crie », <https://www.cngov.ca/fr/le-canada-et-la-nation-crie-deeyou-istchee-joignent-leurs-efforts-pour-appuyer-la-strategie-de-logement-de-la-nation-crie/>.

Fraser Basin Council. 2019. « First Nations Home EnergySave », https://www.fraserbasin.bc.ca/First_Nations_Home_EnergySave.html.

Front d'action populaire en réaménagement urbain. 2018. « Logement et pauvreté au Québec : Dossier noir », 7^e édition, <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>.

Gouvernement du Canada. 2016. « Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : plan canadien de lutte contre les changements climatiques », Environnement et changement climatique Canada.

Gouvernement du Canada. 2004. « Anecdotes de réussites : Expériences énergétiques des collectivités autochtones et nordiques » (Publications du gouvernement du Canada), <http://publications.gc.ca/Collection/R2-259-2003F.pdf>.

Hydro-Québec. 2019a. « Consommation selon les caractéristiques de l'habitation ». Outil de calcul de la consommation, <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/utilisation-electricite.html>.

Hydro-Québec. 2019b. « Estimer les coûts à une résidence », *Espace client*, <https://www.hydroquebec.com/portail/web/clientele/estimation-consommation/>.

Hydro-Québec. 2019c. « Tarif affaires », *Espace clients*, <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-dm.html>.

Hydro-Québec. 2019d. « Tarif DM », *Espace clients d'affaires*, <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-g-general-clientele-petite-puissance.html>.

Hydro-Québec. 2019e. « Tarif G ». *Espace clients d'affaires*, <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-g-general-clientele-petite-puissance.html>.

Hydro-Québec. 2019f. « Tarifs pour la clientèle résidentielle (tarifs domestiques) », *Espace client*, <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/tarifs/>.

Hydro-Québec. 2017. « Rapport annuel 2017 », *Publications officielles*, <http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2017.pdf>.

Hydro-Québec. 2010. « Rapport annuel 2010 », *Publications officielles*, <http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2010.pdf>.

IDDPNQL (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador). 2014a. « Viser l'amélioration globale de l'efficacité énergétique et l'implantation d'énergies vertes chez les Premières Nations », document de recommandations présenté au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques.

IDDPNQL (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador). 2014b. « L'efficacité énergétique et les énergies vertes chez les Premières Nations », <http://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2017/03/livret-efficacite-energetique-final.pdf>.

IESO (Independent Electricity System Operator). 2019. « Community Energy Champion (CEC) Program: Program guidelines », <http://www.ieso.ca/Get-Involved/Funding-Programs/Community-Energy-Champion-Program/CEC-Overview>.

IESO (Independent Electricity System Operator). 2018. « Indigenous Community Energy Plan (ICEP) Program : Program guidelines », <http://www.ieso.ca/Get-Involved/Funding-Programs/Indigenous-Community-Energy-Plan-Program/Program-Documents-and-Resources>
<http://www.ieso.ca/Get-Involved/Funding-Programs/Indigenous-Community-Energy-Plan-Program/Program-Documents-and-Resources>.

Institut de la statistique du Québec. 2018. « Évolution de la population totale et de la population dans les ménages privés et les familles de recensement, Québec, 1951-2016 », *Statistiques et publications*, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/tableau_01.htm.

Latouche, Guy (pour l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador). 2020. « Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador », mise à jour du rapport de 2014 avec les données de 2018, document inédit.

Latouche, Guy (pour l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador). 2014. « Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador », Gaston St-Pierre et associés inc.

Loi sur les Indiens (L.R.C. (1985), ch. I-5).

Loi sur le ministère des Services aux Autochtones (L.C. (2019), ch. 29, art. 336).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2018. « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990 », <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>.

Mohawk Council of Akwesasne. 2017. « Renewable Energy : Reducing GHG Emissions » (présentation, Forum de discussions avec les communautés autochtones, 5 décembre 2017).

SAA (Secrétariat aux affaires autochtones). 2017. « Carte des communautés autochtones du Québec », <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/cartes/carte-8x11.pdf>.

SAA (Secrétariat aux affaires autochtones). 2015. « Statistiques des populations autochtones du Québec 2015 », *Profil des nations*, <http://www.saa.gouv.qc.ca/nations/population.htm>.

SAC (Services aux Autochtones Canada). 2019. « Les infrastructures dans les communautés des Premières Nations », <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010567/1521125219538>.

SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). 2019. « Financement du développement des Premières Nations », <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/funding-opportunities/funding-first-nations-development>.

SHQ (Société d'habitation du Québec). 2018. « Inauguration de 24 nouveaux logements sociaux pour familles autochtones à faible revenu à Val-d'Or », http://www.habitation.gouv.qc.ca/medias/communiques_de_presse/communiqu%C3%A9_de_presse/article/inauguration-de-24-nouveaux-logements-sociaux-pour-familles-autochtones-%C3%A0-faible-revenu-%C3%A0-val-dor.html.

SHQ (Société d'habitation du Québec). 2016. « Améliorer les conditions d'habitation des peuples autochtones »,

http://www.habitation.gouv.qc.ca/fiches_de_projet/fiches_informatives/ameliorer_les_conditions_dhabitation_des_peuples_autochtones.html.

Statistique Canada. 2017. « Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada »,

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>.

Statistique Canada. 2017. « Série Perspective géographique », *Recensement de 2016*, Produit n° 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits de données, Recensement de 2016.

Statistiques Canada. 2016a. « Série Perspective géographique, Recensement de 2016 : Peuples autochtones - Province du Québec », <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?LANG=Fra&GK=PR&GC=24&TOPIC=9>.

Statistique Canada. 2016b. « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du recensement de 2016 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm?indid=14430-2&indgeo=0#donnees>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2019a. « Affaires »,

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2019b. « Innovation »,

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2019c. « Résidentiel »,

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2019d. Statistiques sur la participation aux programmes (Données internes).

TEQ (Transition énergétique Québec). 2018a. « Fiche diagnostic/enjeux : bâtiment commercial et institutionnel »,

<http://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/consultation/Fiche-diagnostic-Consultation-TEQ-BCI>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2018b. « Fiche diagnostic/enjeux : bâtiment résidentiel »,

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/consultation/Fiche-diagnostic-Consultation-TEQ-batiment-residentiel.pdf>.

TEQ (Transition énergétique Québec). 2018c. « Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable : Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques »,

https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf.

ANNEXE 1

Quelques informations concernant la population des communautés des Premières Nations

Nations	Communautés	Population ⁶⁹			Région administrative où se situe la communauté	Connectée au réseau d'Hydro-Québec
		Résident	Non-résident	Total		
Abénakis (Abénaquis)	Odanak	302	2 206	2 508	Centre-du-Québec. Rive sud du Saint-Laurent	Oui
	Wôlinak	108	360	468	Centre-du-Québec. Rive sud du Saint-Laurent	Oui
Algonquins	Wolf Lake (Hunter's Point)	0	235	235	Abitibi-Témiscamingue	Oui
	Kebaowek (Eagle Village)	293	711	1 004	Abitibi-Témiscamingue	Oui
	Kitcisakik	381	123	504	Abitibi-Témiscamingue	Hors réseau, génératrices
	Kitigan Zibi Anishinabeg	1 606	1 684	3 290	Outaouais	Oui
	Barriere Lake (Lac-Rapide)	593	200	793	Outaouais	Hors réseau, génératrices
	Lac-Simon	1 870	270	2 140	Abitibi-Témiscamingue	Oui
	Abitibiwinni (Pikogan)	582	493	1 075	Abitibi-Témiscamingue	Oui
	Timiskaming	639	1 552	2 191	Abitibi-Témiscamingue	Oui
	Winneway (Long Point)	478	410	888	Abitibi-Témiscamingue	Oui
Atikamekw (Attikameks)	Manawan	2 497	458	2 955	Lanaudière	Oui
	Opitciwan (Obedjiwan)	2 431	591	3 022	Haute-Mauricie	Réseau autonome, centrale thermique au diesel
	Wemotaci	1 474	495	1 969	Haute-Mauricie	Oui
Cris ⁷⁰	Chisasibi	4 493	67	4 560	Nord-du-Québec. Rives de la baie James	Oui
	Eastmain	*	*	798	Nord-du-Québec. Rives de la baie James	Oui
	Mistissini	3 688	124	3 812	Nord-du-Québec. À l'intérieur des terres	Oui
	Nemiscau (Nemaska)	784	59	843	Nord-du-Québec. À l'intérieur des terres	Oui

⁶⁹ Latouche, 2020.

⁷⁰ La mise à jour du rapport de l'APNQL avec les données de 2018 indique qu'on dénombre 18 055 résidents de la Nation crie et 2 572 non-résidents, pour un total de 20 627. Les données présentées ici pour chaque communauté crie n'étant pas disponibles dans le rapport de l'APNQL, ces données proviennent du Secrétariat aux affaires autochtones et datent de 2015.

Nations	Communautés	Population ⁶⁹			Région administrative où se situe la communauté	Connectée au réseau d'Hydro-Québec
		Résident	Non-résident	Total		
	Oujé-Bougoumou	811	79	890	Nord-du-Québec. À l'intérieur des terres	Oui
	Waskaganish	2 382	452	2 834	Nord-du-Québec. Rives de la baie James	Oui
	Waswanipi	1 866	424	2 290	Nord-du-Québec. À l'intérieur des terres	Oui
	Wemindji	1 471	56	1 527	Nord-du-Québec. Rives de la baie James	Oui
	Whapmagoostui	*	*	981	Nord-du-Québec. Rives de la baie d'Hudson	Réseau autonome, trois génératrices au diesel exploitées par Hydro-Québec
Hurons-Wendats	Wendake	1 496	2 556	4 052	Capitale-Nationale	Oui
Innus (Montagnais)	Pessamit	2 833	1 153	3 986	Côte-Nord	Oui
	Essipit	212	543	755	Côte-Nord	Oui
	Unamen Shipu (La Romaine)	1 122	72	1 194	Côte-Nord	Réseau autonome, centrale thermique au diesel. Raccordement prévu en 2021
	Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)	2 070	4 643	6 713	Lac-Saint-Jean	Oui
	Matimekush-Lac John (Matimekoshe-Lac John)	828	176	1 004	Côte-Nord, adjacent à Schefferville	Réseau autonome à l'hydroélectricité
	Ekuanitshit (Mingan)	600	46	646	Côte-Nord	Oui
	Nutashquan	1 046	110	1 156	Côte-Nord	Oui
	Pakua Shipu (Pakuashipi)	356	26	382	Côte-Nord	Réseau autonome à l'hydroélectricité
	Uashat Mak Mani-Utenam	3 537	1 129	4 666	Côte-Nord	Oui
Malécites	Cacouna et Whitworth	0	912	912	Bas-Saint-Laurent. Près de Rivière-du-Loup et Cacouna	Oui
Mi'gmaq (Micmacs)	Gespeg	0	820	820	Gaspésie	Oui
	Gesgapegiag	691	844	1 535	Gaspésie	Oui
	Listuguj	2 075	1 982	4 057	Gaspésie	Oui
Kanien'kehá:ka (Mohawks)	Kahnawà:ke (Kanawake)	7 924	3 075	10 999	Montréal	Oui
	Kanesatake	1 380	1 180	2 560	Montréal	Oui
	Akwesasne (Qc)	*	*	*	Laurentides	Oui
Naskapis	Kawawachikamach	920	493	1 413	Nord du Québec, près de Schefferville.	Réseau autonome à l'hydroélectricité

* Données non disponibles

ANNEXE 2

Proportions des types de logements et des régimes de propriété dans les communautés des Premières Nations⁷¹

Communautés	Propriétés	Part des habitations unifamiliales	Part des unités de logement des maisons en rangée et des jumelés	Part des unités de logement des duplex, triplex, quadruplex	Part des unités dans les logements multiples de 6 unités et plus
Abénakis (Abénaquis)					
Odanak	Privés	82 %	0 %	9 %	0 %
	Communautaires	1 %	2 %	6 %	0 %
Wôlinak	Privés	84 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	0 %	2 %	4 %	10 %
Algonquins					
Wolf Lake (Hunter's point)	Privés	-	-	-	-
	Communautaires	-	-	-	-
Kebaowek (Eagle Village)	Privés	64 %	3 %	0 %	0 %
	Communautaires	1 %	24 %	0 %	8 %
Kitcisakik	Privés	57 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	43 %	0 %	0 %	0 %
Kitigan Zibi	Privés	94 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	6 %	0 %	0 %	0 %
Barriere Lake (Lac-Rapide)	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	93 %	0 %	0 %	7 %
Lac-Simon	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	96 %	1 %	2 %	0 %
Abitibiwinini (Pikogan)	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	86 %	10 %	0 %	0 %
Timiskaming	Privés	61 %	0 %	0 %	0 %

⁷¹ Toutes les données présentées proviennent de Services aux Autochtones Canada via le Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) datant de 2018. Les données n'ont pu être recueillies pour les communautés de la Nation Crie, la Nation naskapie, la Nation malécite ainsi que pour d'autres communautés telles que Wolf Lake, Gespeg et Akwesasne.

Communautés	Propriétés	Part des habitations unifamiliales	Part des unités de logement des maisons en rangée et des jumelés	Part des unités de logement des duplex, triplex, quadruplex	Part des unités dans les logements multiples de 6 unités et plus
Winneway (Long Point)	Communautaires	26 %	0 %	12 %	0 %
	Privés	0 %	2 %	0 %	0 %
	Communautaires	0 %	98 %	0 %	0 %
Atikamekw (Attikameks)					
Manawan	Privés	2 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	67 %	10 %	3 %	19 %
Opitciwan (Obedjiwan)	Privés	6 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	62 %	9 %	7 %	10 %
Wemotaci	Privés	1 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	48 %	12 %	20 %	20 %
Hurons-Wendats					
Wendake	Privés	75 %	0 %	16 %	2 %
	Communautaires	1 %	0 %	0 %	5 %
Innus (Montagnais)					
Pessamit	Privés	4 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	88 %	0 %	7 %	1 %
Essipit	Privés	64 %	2 %	0 %	0 %
	Communautaires	5 %	2 %	6 %	21 %
Unamen Shipu (La Romaine)	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	86 %	5 %	0 %	0 %
Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)	Privés	71 %	6 %	5 %	0 %
	Communautaires	1 %	0 %	10 %	5 %
Matimekush–Lac John (Matimekosh-Lac John)	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	63 %	21 %	6 %	3 %
Ekuanitshit (Mingan)	Privés	6 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	63 %	12 %	9 %	11 %
Nutashquan (Natashquan)	Privés	1 %	0 %	0 %	0 %

Communautés	Propriétés	Part des habitations unifamiliales	Part des unités de logement des maisons en rangée et des jumelés	Part des unités de logement des duplex, triplex, quadruplex	Part des unités dans les logements multiples de 6 unités et plus
Pakua Shipu (Pakuashipi)	Communautaires	84 %	7 %	7 %	0 %
	Privés	0 %	0 %	0 %	0 %
Uashat Mak Mani-Utenam (Uashat-Maliotenam)	Communautaires	66 %	15 %	5 %	0 %
	Privés	29 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	63 %	0 %	6 %	2 %
Mi'gmaq (Micmacs)					
Gespeg	Privés	-	-	-	-
	Communautaires	-	-	-	-
Gesgapegiag	Privés	46 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	38 %	0 %	14 %	2 %
Listuguj	Privés	64 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	26 %	0 %	10 %	0 %
Kanien'kehá:ka (Mohawks)					
Kahnawà:ke (Kahnawake)	Privés	94 %	0 %	2 %	1 %
	Communautaires	1 %	1 %	0 %	0 %
Kanesatake	Privés	100 %	0 %	0 %	0 %
	Communautaires	0 %	0 %	0 %	0 %
Akwesasne (QC)	Privés	-	-	-	-
	Communautaires	-	-	-	-
TOTAL		85 %	4 %	7 %	4 %
% de la part communautaire par type de logement pour l'ensemble des communautés		44 %	88 %	68 %	89 %
% de la part privée par type de logement pour l'ensemble des communautés		56 %	12 %	32 %	11 %

N. B. : Les données présentées demeurent des approximations et peuvent présenter certaines erreurs qui proviennent entre autres de la manière avec laquelle les données ont été compilées dans les communautés.

ANNEXE 3

Programmes en construction et rénovation des bâtiments

PROGRAMME	DESCRIPTION
Au provincial	
SHQ	
Rénovation Québec	Appui aux municipalités pour améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés (rénovation, construction, adaptation).
RénoRégion	Appui aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural pour réaliser des travaux en vue de corriger les déficiences majeures de leur résidence.
Au fédéral	
SAC	
Garantie d'emprunt ministérielle*	Prêts pour la construction, l'achat ou la rénovation de logements dans les réserves. Les garanties d'emprunt ministérielles fournissent la garantie d'emprunt exigée par les prêteurs qui financent les prêts au logement dans les réserves.
Fonds d'infrastructure des Premières Nations*	Aide les collectivités des Premières Nations à moderniser et à développer leur infrastructure publique en vue d'améliorer leur qualité de vie et leur environnement.
Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones*	Financement de projets pilotés par les peuples autochtones pour concevoir et construire des espaces de vie plus efficaces, durables et inspirés par la culture à l'intention des communautés. Accent mis sur les modèles qui peuvent être reproduits dans d'autres communautés afin de réduire le surpeuplement, d'améliorer la qualité des bâtiments et de remédier aux pénuries de logements.
Logement dans les réserves des Premières Nations*	Contribue à fournir un plus grand nombre de logements et des logements de meilleure qualité dans les communautés. Fonds pour construire ou rénover des logements, ou pour payer pour leur entretien, les assurances, le service de la dette ou la planification et la gestion d'un portefeuille de logements.
Immobilisation et entretien*	Vise à soutenir les infrastructures communautaires des Premières nations dans les réserves. Objectifs visés : optimiser le cycle de vie des biens; diminuer les risques pour la santé et la sécurité; veiller à ce que les actifs respectent les codes et les normes applicables et qu'ils soient gérés de manière rentable et efficace.
SCHL	
Assurance prêt avec garantie d'emprunt ministérielle*	Aide les membres des Premières Nations qui vivent dans des réserves à obtenir du financement pour des ensembles de logements, soit pour acheter, construire ou rénover une maison individuelle ou un immeuble de logements locatifs.
Logement sans but lucratif dans les réserves*	Aide financière pour construire des logements locatifs abordables dans les réserves. Subvention et prêt pour construire, acheter et remettre en état ainsi que pour gérer des logements sans but lucratif.

* Les programmes suivis d'un astérisque sont conçus spécifiquement pour les Autochtones. Les autres sont applicables à l'ensemble de la population.

PROGRAMME**DESCRIPTION**

Aide à la remise en état des logements*

Aide offerte aux Premières Nations pour payer les réparations majeures des logements non conformes, soit pour les habitations dépourvues d'installations essentielles ou nécessitant des réparations majeures pour la sécurité.

Aide à la remise en état des logements – conversion (PAREL-C)*

Aide pour convertir des bâtiments non résidentiels en logements autonomes et abordables.

ANNEXE 4

Programmes pour l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES

Bâtiments résidentiels – Services-conseils et subventions

PROGRAMME	DESCRIPTION
Au provincial	
TEQ	
Éconologis	Services-conseils destinés aux ménages à revenu modeste. Permet de profiter de conseils personnalisés et de travaux légers liés à l'efficacité énergétique. Peut inclure l'installation de thermostats électroniques et le remplacement de réfrigérateurs.
Rénoclimat	Services-conseils pour guider les travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique de l'habitation. Aide financière pour des travaux d'isolation, d'étanchéité, de remplacement de portes et fenêtres et l'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques permettant de réduire la consommation d'énergie.
Chauffez vert	Subvention pour remplacer les systèmes de chauffage et de chauffe-eau à combustible fossile par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables. Offert aux habitations raccordées au réseau d'Hydro-Québec ou à un réseau municipal ou coopératif seulement.
Novoclimat	Aide financière pour l'acheteur et l'entrepreneur d'une maison de performance énergétique supérieure certifiée Novoclimat. Aide financière pour le promoteur de petits et grands bâtiments multilogements certifiés Novoclimat.
Hydro-Québec	
Projets innovants	Aide financière aux promoteurs et constructeurs pour les inciter à réaliser des projets qui optimisent la consommation énergétique des bâtiments grâce à l'utilisation de technologies performantes et à l'installation de systèmes électromécaniques innovateurs.
Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu	Réduction de la facture énergétique des logements communautaires par des subventions pour l'implantation de mesures d'économie d'énergie (thermostat, appareil d'éclairage, appareils de buanderie) et l'intégration d'autres mesures lors de la rénovation (enveloppe thermique, système électromécanique).
Utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes	Subvention pour limiter la demande en électricité à la centrale thermique et pour inciter les clients qui sont à l'électricité à se convertir au mazout et au propane.
MELCC	
Climat municipalités – Phase 2	Aide financière pour mettre à l'essai et diffuser des solutions techniques ou sociales qui contribueront à réduire les émissions de GES des collectivités ou à augmenter leur résilience face aux changements climatiques. Il vise également le renforcement des capacités.
Au fédéral	
RNCan	
Projets plurisectoriels stimulant la demande en matière d'efficacité et d'économie d'énergie	Appel à projets mettant à l'essai des approches plurisectorielles novatrices pour aider les propriétaires à rendre leur maison plus efficace sur le plan énergétique, pour favoriser l'achat de maisons hautement écoénergétiques et pour stimuler l'adoption de nouveaux moyens d'économiser de l'énergie. Permet de réduire les émissions de GES.

Bâtiments à vocation communautaire – Subventions

PROGRAMME	DESCRIPTION
Au provincial	
TEQ	
Technoclimat	Soutien pour une innovation technologique en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies ou de réduction des émissions de GES ou pour permettre la mise à l'essai d'une technologie qui ne se trouve pas sur le marché québécois ou qui y est présente de façon très marginale.
ÉcoPerformance	Soutient les entreprises, institutions et municipalités qui consomment des combustibles fossiles ou qui utilisent des procédés générant des émissions fugitives de GES afin d'analyser et d'implanter des projets d'efficacité et de conversion énergétiques.
Hydro-Québec	
Utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes	Subvention pour limiter la demande en électricité à la centrale thermique et inciter les clients qui sont à l'électricité à se convertir au mazout et au propane.
Gestion de la demande de puissance	Subvention pour inciter les clients des marchés commercial et institutionnel ainsi que les petites et moyennes entreprises industrielles à réduire la demande de puissance de leurs bâtiments pendant les périodes de pointe hivernales d'Hydro-Québec. En contrepartie, Hydro-Québec verse à ces clients un appui financier proportionnel à la réduction de puissance effectuée pendant ces périodes. Non offert pour les réseaux autonomes.
Solutions efficaces	Appui financier pour mettre en place des mesures d'efficacité énergétique prédéfinies dans le cadre de l'Offre simplifiée.
Démonstration technologique et commerciale	Subvention pour valider l'applicabilité technique ou commerciale de mesures d'économie d'énergie électrique novatrices ou d'optimisation de la demande de puissance. Sont admissibles les projets de démonstration liés à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande de puissance réalisés au Québec. Projets d'autoproduction non admissibles.

Programmes de sensibilisation et d'information

PROGRAMME	DESCRIPTION
Au provincial	
Hydro-Québec	
Mieux consommer	Site Internet offrant des conseils pour aider les particuliers à comprendre leur consommation, à choisir les meilleurs produits écoénergétiques et à appliquer des mesures pour réduire la facture d'électricité. Favorise l'adoption de comportements et d'habitudes écoresponsables.
Comparez-vous	Site Internet offrant la possibilité de remplir un questionnaire sur les habitudes de consommation d'électricité. Le résultat au questionnaire permet ensuite de se comparer aux autres et de recevoir des conseils et astuces pour rendre la résidence plus efficace.
Cégep Garneau (Québec)	
Techniques en gestion de l'habitation pour les Premières Nations au Québec*	Formation qui permet d'acquérir des connaissances et de développer des compétences pratiques pour gérer les projets, les activités et les programmes de logement de manière à répondre aux besoins des Premières Nations. Permet de comprendre les éléments fondamentaux de la construction et de la rénovation.

Au fédéral

SCHL

Initiative de
stages en
habitation pour
les jeunes des
Premières
Nations et les
jeunes Inuits*

Aide les entreprises et les organisations des Premières Nations à créer des stages en habitation pour les jeunes intéressés par l'entretien, la construction, la rénovation et le service-conseil en habitation.

* Les programmes suivis d'un astérisque sont conçus spécifiquement pour les Autochtones. Les autres sont applicables à l'ensemble de la population.

ANNEXE 5

Nombre d'unités de logement dans 28 communautés des Premières Nations en 2016

Communautés	Unités de logement	Communautés	Unités de logement
Cacouna et Whitworth	1	Ekuanitshit (Mingan)	149
Essipit	118	Nutashkuan	211
Gesgapegiag	257	Opitciwan (Obedjiwan)	352
Kahnawà:ke (Kahnawake)	2 111	Odanak	220
Kanesatake	459	Pakua Shipu (Pakuashipi)	68
Kebaowek (Eagle Village)	126	Pessamit	752
Kitcisakik	0	Abitibiwinni (Pikogan)	153
Kitigan Zibi	521	Timiskaming	200
Lac-Simon	319	Uashat Mak Mani-Utenam	942
Barriere Lake (Lac-Rapide)	74	Unamen Shipu (La Romaine)	242
Listuguj	793	Wemotaci	253
Manawan	351	Wendake	696
Mashteuiatsh	707	Winneway (Long Point)	89
Matimekush-Lac John (Matimekosh-Lac John)	188	Wôlinak	94

Source : Services aux Autochtones Canada

ANNEXE 6

Évolution de la consommation d'électricité entre 2010 et 2017 des communautés des Premières Nations approvisionnées par Hydro-Québec dans le secteur résidentiel

Communauté	Évolution de la consommation 2010-2017	Évolution du nombre de lieux de consommation 2010-2017	Consommation par lieu de consommation en 2017 (kWh)	Évolution de la consommation par lieu de consommation 2010-2017
Akwesasne	15 %	10 %	17 736	4 %
Chisasibi	19 %	11 %	33 574	7 %
Eastmain	15 %	2 %	31 451	13 %
Ekuanitshit (Mingan)	40 %	24 %	20 838	13 %
Essipit	21 %	14 %	19 326	7 %
Gesgapegiag	27 %	0 %	23 805	27 %
Kahnawà:ke (Kahnawake)	10 %	8 %	21 261	2 %
Kanesatake	22 %	17 %	21 933	4 %
Kawawachikamach	56 %	33 %	33 448	18 %
Kebaowek (Eagle Village)	29 %	17 %	17 722	10 %
Kitigan Zibi	16 %	7 %	18 259	8 %
Listuguj	36 %	15 %	22 229	18 %
Manawan	14 %	10 %	23 121	4 %
Mashteuiatsh	21 %	10 %	19 662	10 %
Matimekush (Matimekosh)	60 %	43 %	29 244	11 %
Mistissini	17 %	6 %	25 159	11 %
Nutashquan (Natashquan)	17 %	0 %	28 643	17 %
Nemaska	12 %	-1 %	27 322	13 %
Odanak	10 %	-5 %	20 374	16 %
Opitciwan (Obedjiwan)	17 %	6 %	10 547	11 %
Oujé-Bougoumou	27 %	16 %	10 098	10 %
Pakua Shipu (Pakuashipi)	9 %	-9 %	25 769	20 %
Pessamit	9 %	6 %	21 265	3 %
Abitibiwinni (Pikogan)	18 %	4 %	20 704	13 %
Timiskaming	8 %	4 %	20 243	3 %
Uashat Mak Mani-Utenam	23 %	16 %	22 295	6 %
Unamen Shipu (La Romaine)	15 %	9 %	25 694	6 %
Waskaganish	38 %	8 %	23 949	28 %
Waswanipi	13 %	1 %	25 623	12 %
Wemotaci	77 %	2 %	17 404	74 %
Wendake	17 %	21 %	19 308	-3 %

Whapmagoostui	49 %	29 %	8 801	16 %
Winneway (Long point)	70 %	69 %	16 778	0 %
Wôlinak	-1 %	11 %	16 919	-11 %
Autres	10 %	-4 %	22 352	14 %
S. O.	7 %	6 %	18 512	1 %
Évolution de la consommation globale des Premières Nations/ Consommation moyenne par lieu de consommation (kWh)	17 %	8 %	21 888	8 %

Source : Hydro-Québec

1. S. O. ou autres : Les données sources ne permettent pas d'identifier la communauté du responsable du compte.

2. Communautés manquantes : Certaines communautés sont manquantes dans les données. Cela peut être expliqué par trois causes. D'abord, la communauté malécite a un territoire officiel (Cacouna-Whitworth) sur lequel personne n'habite. Pour ce qui est de la communauté de Gespeg, elle n'a pas de territoire officiel. Pour les autres communautés qui ont des réserves officielles ne présentant aucune consommation dans un ou plusieurs secteurs, cela peut être causé par un problème d'appariement à la bonne communauté, un changement de catégorie d'une consommation dans le temps (ex. : consommation commerciale à affaires) ou une absence d'identifiant des Premières Nations dans le système pour cette communauté. Ces causes font notamment en sorte qu'il y a une marge d'erreur importante.

ANNEXE 7

Évolution de la consommation d'électricité entre 2010 et 2017 des communautés des Premières Nations approvisionnées par Hydro-Québec dans le secteur commercial

Communauté	Évolution de la consommation 2010-2017	Communauté	Évolution de la consommation 2010-2017
Akwesasne	-24 %	Opitciwan (Obedjiwan)	-34 %
Chisasibi	-29 %	Oujé-Bougoumou	-57 %
Eastmain	70 %	Pakua Shipi (Pakuashipi)	-100 %
Ekuanitshit (Mingan)	119 %	Pessamit	-8 %
Gesgapegiag	-33 %	Abitibiwinni (Pikogan)	11 %
Kahnawà:ke (Kahnawake)	20 %	Timiskaming	-6 %
Kanesatake	71 %	Uashat et Mani-Utenam	96 %
Kawawachikamach	-34 %	Unamen Shipu (La Romaine)	5 %
Kebaowek (Eagle Village)	5 %	Waskaganish	65 %
Kitigan Zibi	13 %	Waswanipi	-13 %
Listuguj	36 %	Wemotaci	-19 %
Manawan	31 %	Wendake	14 %
Mashteuiatsh	-29 %	Whapmagoostui	0 %
Matimekush (Matimekosh)	114 %	Winneway (Long Point)	65 %
Mistissini	40 %	Wolinak	90 %
Nemaska	26 %	Autres	31 %
Nutashquan (Natashquan)	15 %	S. O.	115 %
Odanak	-12 %	Évolution de la consommation globale des Premières Nations	22 %

Source : Hydro-Québec

1. S. O. ou autres : Les données sources ne permettent pas d'identifier la communauté du responsable du compte.

2. Communautés manquantes : Certaines communautés sont manquantes dans les données. Cela peut être expliqué par trois causes. D'abord, la communauté malécite a un territoire officiel (Cacouna-Whitworth) sur lequel personne n'habite. Pour ce qui est de la communauté de Gespeg, elle n'a pas de territoire officiel. Pour les autres communautés qui ont des réserves officielles ne présentant aucune consommation dans un ou plusieurs secteurs, cela peut être causé par un problème d'appariement à la bonne communauté, un changement de catégorie d'une consommation dans le temps (ex. consommation commerciale à affaires) ou une absence d'identifiant des Premières Nations dans le système pour cette communauté. Ces causes font notamment en sorte qu'il y a une marge d'erreur importante.

ANNEXE 8

Évolution de la consommation d'électricité entre 2010 et 2017 des communautés des Premières Nations approvisionnées par Hydro-Québec dans le secteur affaires

Communauté	Évolution de la consommation 2010-2017	Communauté	Évolution de la consommation 2010-2017
Akwesasne	1 %	Opitciwan (Obedjiwan)	7 %
Chisasibi	40 %	Oujé-Bougoumou	30 %
Eastmain	76 %	Pakua Shipu (Pakuashipi)	32 %
Ekuanitshit (Mingan)	52 %	Pessamit	23 %
Essipit	24 %	Abitibiwinni (Pikogan)	13 %
Gesgapegiag	16 %	Timiskaming	58 %
Kahnawà:ke (Kahnawake)	3 %	Uashat et Mani-Utenam	36 %
Kawawachikamach	106 %	Unamen Shipu (La Romaine)	6 %
Kebaowek (Eagle Village)	7 %	Waskaganish	44 %
Kitigan Zibi	20 %	Waswanipi	54 %
Listuguj	29 %	Wemindji	77 %
Manawan	48 %	Wemotaci	113 %
Mashteuiatsh	-12 %	Wendake	28 %
Matimekush (Matimekoshe)	72 %	Whapmagoostui	-8 %
Mistissini	28 %	Winneway (Long point)	53 %
Nutashquan (Natashquan)	35 %	Wôlinak	32 %
Nemaska	157 %	Autres	25 %
Odanak	44 %	S. O.	39 %
		Évolution de la consommation globale des Premières Nations	32 %

Source : Hydro-Québec

1. S. O. ou autres : Les données sources ne permettent pas d'identifier la communauté du responsable du compte.

2. Communautés manquantes : Certaines communautés sont manquantes dans les données. Cela peut être expliqué par trois causes. D'abord, la communauté malécite a un territoire officiel (Cacouna-Whitworth) sur lequel personne n'habite. Pour ce qui est de la communauté de Gespeg, elle n'a pas de territoire officiel. Pour les autres communautés qui ont des réserves officielles ne présentant aucune consommation dans un ou plusieurs secteurs, cela peut être causé par un problème d'appariement à la bonne communauté, un changement de catégorie d'une consommation dans le temps (ex. : consommation commerciale à affaires) ou une absence d'identifiant des Premières Nations dans le système pour cette communauté. Ces causes font notamment en sorte qu'il y a une marge d'erreur importante.

ANNEXE 9

Sommaire des données manquantes⁷²

	Données manquantes
Portrait général	Général > Nombre de nouvelles constructions par années ou par vague de construction.
Portrait des infrastructures	Bâtiments résidentiels et communautaires > Recensement des travaux à effectuer sur les logements relatifs à l'efficacité énergétique et données sur l'efficacité énergétique.
Profil de consommation énergétique	> Consommation en fonction des usages (proportion de la consommation totale allouée au chauffage de l'eau, des locaux, éclairage, équipement).
Source d'énergie	> Proportion de la consommation provenant des sources d'énergie autres que l'électricité (mazout, gaz naturel, biomasse, etc.) et nombre de logements et de bâtiments communautaires dont l'énergie provient de ces sources.
Efficacité énergétique	> Plusieurs données sont manquantes afin d'établir l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple l'étanchéité et l'isolation, la consommation énergétique totale, la surface de plancher, le nombre d'appareils utilisés par bâtiment résidentiel.
Habitudes de consommation	> Les comportements par rapport à la consommation d'énergie; > Les perceptions des individus par rapport au logement et à l'énergie; > Les intérêts et les aspirations des communautés en matière d'énergie; > L'impact de l'emplacement géographique des communautés sur les habitudes de consommation. > La définition d'une maison écoénergétique dans les différentes communautés. Exemples : Quels sont les coûts-bénéfices? Qu'est-ce que cela représente pour une communauté dans une zone spécifique?
Émissions de GES	> Répartition des émissions de GES produits par les communautés par forme d'énergie (pour les secteurs communautaire et résidentiel)
Mesures et programmes	> Les raisons qui expliquent le faible taux de participation des Premières Nations à certains programmes au Québec et la manière de mieux adapter les programmes aux besoins et réalités des Premières Nations, le cas échéant. > Les caractéristiques des programmes qui ont facilité leur application dans les communautés; > Les programmes les mieux et les moins bien adaptés aux besoins et réalités des communautés.

⁷² TEQ et le Comité TEQ-Premières Nations ne s'engagent pas à combler toutes les lacunes dans les données et à effectuer toutes les études pour recueillir les données manquantes.